ABONNEMENS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $4 six mois, $2.— Aux Etats-Unis, un an, $5 ; six mois, $2.50. — En Angleterre, un an, $6 ; six mois, $3. — En France, un an, $12 ; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1. — Aux Etats-Unis, un an, $2.50 ; six mois, $1.25. — En Angleterre, un an, $3 ; six mois, $2.50. — En France, un an, $6 ; six mois, $2.50.

☞Les abonnemens datent du 1er et du 15 de chaque mois On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois.— Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tout à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à PAPINEAU ET DORION, rue Ste.-Thérèse No. 7, Montréal.

LE PAYS.

PAPINEAU et DORION Propriétaires-Editeurs

ANNONCES

Première insertion 8 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $30 pour l'année et $16 pour six mois ; le demi-carré de 10 lignes $18 pour l'année et $10 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $1.50 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.

VOL. XV. Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, JEUDI MATIN, 25 JANVIER 1866. No. 5.

MEUBLES, Etc.

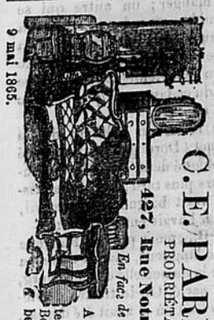

9 mai 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIÉTAIRE,

427, Rue Notre-Dame, 427,

En face de l'Eglise des Récollets.

MONTREAL.

A toujours en Magasin : Chaises, Sofas, Fauteuils, Tables, Bureaux, Bois de Lits, Garde-Robes, Lavemains, etc. aa—49

MARCHANDISES SECHES.

MAISON JACQUES - CARTIER.

A L'ENSEIGNE

PAVILLON FRANÇAIS,

RUE NOTRE-DAME

(Deuxième porte de la rue Bonsecours, près de chez le Dr. Picault.)

MM. DUPUIS et Labelle s'empressent de remercier leurs amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'ils leur ont accordé, et aussi pour leur annoncer qu'ils vont réduire de beaucoup le prix de leurs marchandises d'été, pour faire place à celles d'automne.

Ils ont en mains un assortiment considérable de marchandises endommagées et non endommagées achetées aux encans, qu'ils vendront bien au-dessous de la valeur réelle.

Les marchandises seront marquées en chiffres et il ne sera fait qu'un seul prix.

Les Messieurs du Clergé

Trouveront toujours à leur établissement un bon assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

Les soussignés auront aussi constamment à leur service un tailleur et une modiste expérimentés, qui exécuteront toute commande qu'on voudra bien leur confier.

N'oubliez pas de faire une visite à la Maison Jacques-Cartier, No. 68, rue Notre-Dame, au Pavillon Français.

DUPUIS ET LABELLE.

12 août 85

Nouveautés !

Nouveautés !

AU

No. 210, RUE NOTRE-DAME,

Près la Rue St. Gabriel,

A

L'Enseigne du Pavillon Rouge.

GIRARD et Frère ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir un magnifique Assortiment de MARCHANDISES de FANTAISIE et autres pour l'Eté, telles que :

Soieries en grandes variété,
Mousselines,
Chalis,
Barège,
Rubans,
Gants de Kid,
De première qualité et bien choisis.
Draps légers pour Habits,
Patrons de Vestes,
Etoffes à Pantalons, etc., etc.,

dans le dernier goût et à bon marché. Aussi une très grande quantité de marchandises achetées aux encans, qu'ils offrent bien au-dessous de leur valeur, telles que Coton jaune, très bon, 7d ; Shirting, 7½d ; Indienne, 7½d ; Draps noirs, 3s ; Etoffes à Robes, 6½d 7d et 7½ bien assorties ; aussi un bon assortiment de Tapis de plancher, d'escaliers, etc.

MM. Girard et Frère espèrent que vous voudrez bien leur continuer votre bienveillant patronage avec la certitude que vous serez satisfait de la manière avec laquelle vous aurez été servis au

No. 210, rue Notre-Dame, à l'Enseigne du Pavillon rouge.

1er juin aa—56

AGENCE

POUR LES

RECLAMATIONS aux ETATS-UNIS

PERMANEMMENT ETABLIE.

ON se chargera de la collecte des PENSIONS, ARGENT, PRIMES dus aux Soldats Canadiens ainsi qu'aux Marins qui ont servi dans l'Armée et la Marine des Etats-Unis, qui ont droit à des Pensions.

QUELS SONT CEUX QUI ONT DROIT A RECEVOIR UNE PENSION

1o. Les soldats et les Marins.
2o. Les Veuves.
3o. Les Orphelins au-dessous de seize ans.
4o. La mère si elle dépendait du travail de son Mari pour vivre (en tout ou en partie.
5o. Les orphelines au-dessous de seize ans, si également elles dépendaient du travail du défunt pour vivre (en tout ou en partie.)

On ne charge rien jusqu'à ce que les réclamations soient collectées.

On obtient tous les renseignements possibles relatifs aux Soldats et Marins sans charges, excepté la dépense de Poste.

On répondra aux Lettres par le retour de la Malle.

Toutes les affaires transigées avec promptitude et fidélité. Ceux qui ont soutenu la rébellion du Sud ne devront pas faire application.

Les Messieurs du Clergé, les Magistrats et autres personnes, rendront un service important aux personnes affligées, en cherchant à faire connaître le but de la présente annonce.

EDWARD C. WARD,
American House.
No. 49, Rue St-Henri,
Montréal C. E.

26 octobre juo—

ADRESSES PROFESSIONNELLES.

FERDINAND CORBEILLE,

AVOCAT,

No. 6, Petite Rue St. Jacques,

MONTREAL.

14 nov. fm—124

J. B. VALLEE,

AVOCAT,

No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES,

MONTREAL.

14 nov. fm—124

DAY & DAY,

AVOCATS, ETC.,

192, — RUE NOTRE-DAME, — 192,

MONTREAL.

M. EDMUND T. DAY ayant été admis dans la rociété, à la place de M. JAMES G. DAY, qui se retire, la pratique sera continuée par les soussignés.

JOHN J. DAY, C. R.,
EDMUND T. DAY, B. C. L.

13 nov. 1865. aa—124

ETABLI DEPUIS 1820.

A. BOURNE,

Graveur et Imprimeur sur Plaques en Cuivre,

No. 293, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Résidence :—HOTEL DU CANADA.

7 octobre. fm—109

CHARLES DAOUST,

AVOCAT,

No. 20, Rue Saint Gabriel,

MONTREAL.

7 octobre 1865. 109

P. A. O. ARCHAMBAULT,

Avocat,

No. 30 RUE ST. VINCENT.

M. A. suit les Cours du district de Joliette.

13 juillet 72

A. BOISSEAU,

PHOTOGRAPHE ET PEINTRE DE PORTRAITS

250, — *Rue Notre-Dame,* — 250.

MONTREAL

☞Cartes de Visite et Photographies de toutes les grandeurs.

22 août aa—46

J. DUHAMEL

AVOCAT,

BUREAU : No. 16 ET 18, RUE ST.-VINCENT

Encognure Ste.-Thérèse et St.-Vincent

MONTREAL.

9 janvier. aa—146

C. O. PERRAULT,

Avocat,

24, — RUE ST. VINCENT, — 24,

MONTREAL.

MEDERIC LANCTOT,

Avocat,

A TRANSPORTÉ SON BUREAU AU NO. 16 RUE ST GABRIEL

M. Lanctôt suivra la Cour à St.-Jean.

4 juillet 1862

J. O. BUREAU

NOTAIRE,

No. 2, Petite Rue St. Jacques,

MONTREAL.

20 mai 1865. aa—52

LE soussigné informe respectueusement le public qu'il a ouvert son bureau de pratique au No. 259, rue St. Laurent et qu'il donnera spécialement son attention aux maladies de femmes et d enfants.

Consultations à toute heure et gratuites pour les pauvres.

DOCTEUR HÉBERT.

16 mai aa—50

AVIS.

MM. BELANGER ET DESJARDINS,

AVOCATS

Tiennent leur bureau du jour au No. 19 Côte St. Lambert et au Carré Chaboilliez No. 163 leur Bureau du soir.

4 mai aa—45

Dr. E. MATHIEU,

DENTISTE,

No. 192, RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

MONTREAL.

18 avril 1863 aa—38

Dr. Chs. F. F. TRESTLER,

DENTISTE,

NO. 122 RUE CRAIG,

Vis-à-vis de la Rue Côté.

28 avril.

DENTISTRIE.

Dr. Nelson Edwards.

Chirurgien-Dentiste, Dentiste-Mécanique et Manufacturier de Dents artificielles. — Dix-huit années de pratique dans la Cité de New-York.

☞Sets et sets partiels d'après le système Edwards, et Dents à base en Caoutchouc.

N. B.—On garantie une pose parfaite.

No. 304, RUE NOTRE-DAME,
3e Porte-Est de l'Eglise Paroissiale.

13 mai. aa—49

ADRESSES PROFESSIONNELLES.

MARCIL & VALOIS,

AVOCATS,

10,—*Petite Rue St. Jacques,*—**10,**

MONTREAL.

MM. MARCIL ET VALOIS suivront régulièrement les circuits de Soulanges et Vaudreuil, et les cours des districts de Terrebonne et Beauharnais.

20 janv. 1866. jno—3

DOCTEUR J. LEMAN,

Licencié du Collège Royal des Médecins et du Collège Royal des Chirurgiens d'Edinbourg. Elève de la Faculté de Médecine et des Hôpitaux de Paris.

No. 107, Rue Bleury.

Montréal, 27 dée. cm—141

G. B. DeBOUCHERVILLE, Ecr.,

AVOCAT.

No. 65,–PETITE RUE ST.-JACQUES,–No. 65,

MONTREAL.

30 nov. bm—131

JETTÉ & ARCHAMBAULT,

AVOCATS,

No. 24, Rue St.-Vincent, No. 24,

MONTREAL

L. A. JETTÉ,
F. X. ARCHAMBAULT

7 nov. 1865. jno—121

J. O. TURGEON,

AVOCAT,

No. 38,— RUE ST. VINCENT,— No. 38,

MONTREAL.

M. TURGEON suivra les circuits du District de Terrebonne.

24 octobre 1865. aa—116

Arrivée et départ des Malles

DE MONTREAL

BUREAU DE POSTE,
Montréal, 14 octobre 1865.

MALLES.	DUES.	FERMÉES
Québec par Vapeur	.....	.....
Québec par Chemin de fer.	7.00 a m	7.00 p m
Route par la Rive N.	8.00 a m	1.30 p m
Sorel, Trois-Riv. etc. par vap.	7.00 a m	4.30 p m
C. O. convoi de jour..[1]	10.45 p m	7.00 a m
C. O. convoi de nuit..[2]	11.40 a m	7.00 p m
Laprairie	9.45 a m	2.15 p m
St. Jean, C. E. Napierre-ville et Clarenceville..	9.45 a m	7.45 a m 2.15 p m
New-Y., Boston, Buffalo Troy, etc	9.45 a m	2.15 p m
St. Hyacinthe, Melbourne et Island Pond.....[3]	7.00 a m 1.45 p m	8.20 a m 1.15 p m
Portland.....[4]	1.45 p m	7.00 p m
Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon....	6.30 p m	6.45 a m
Lachine.....	9.15 a m 6.15 p m	6.45 a m 2.00 p m
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg.....	10.45 a m	2.00 p m
Chambly.....	11.00 a m	8.20 a m 2.15 p m
Longueuil.....	10.30 a m	2.00 p m
Contrecœur, Varennes et Verchères.....	.....	2.00 p m
St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholast. etc	6.30 a m	7.00 a m
Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Jérome.....	2.00 p m	7.00 a m
Rigaud, Carillon, Grenville et places intermédiaires jusqu'à Ottawa..	10.45 p m	6.45 a m
Terrebonne, N.-Glasgow..	5.00 p m	7.00 a m
St. Jean, N. B., Halifax, et Isle du P. E. *vid* Portland, tous les mercredi et samedi.....	7.00 a m	7.00 p m
Do tous les quinze jours de Boston.....	.....	2.00 p m
Sault Ste. Marie, etc. *vid* Toronto, tous les mardi.	.....	7.00 p m

[1] Sac de Conducteur ouvert jusqu'à 7.40 A M
[2] do do do 7.40 P. M
[3] do do do 1.40 P. M
[4] do do do 8.00 P. M

Les lettres enrégistrées devront être mises 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus sont quotidiennes excepté le dimanche.

VINS et SPIRITUEUX.

AU CLERGE

ET

AUX MARCHANDS - EPICIERS

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins, Eau-de-Vie, Liqueurs, etc.

No 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis et au public qu'il a ouvert un magasin pour le commerce exclusif des Vins, Eaux-de-Vie, Genièvre et autres Liqueurs importés des premières maisons d'Europe.

Il attire particulièrement l'attention des MESSIEURS DU CLERGÉ sur son assortiment de VINS de MESSE de première qualité qu'il vend a des PRIX TRÈS REDUITS.

P. A. MERCIER.

30 mai. aa—55

AVIS.

M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOUILLIERS à l'épreuve de l'Eau de M. TUCK, de Londres. C'est le meilleur Noir que l'on puisse employer. Les Chaussures, même graissées avec n'importe quoi auparavant, deviennent claires et reluisantes. Cet Article est très-recommandé, et peut être garanti en toute sûreté.

1er août. 80

FEUILLETON.

LES

CHERCHEURS D'OR

PAR

M. EMMANUEL GONZALES.

DEUXIEME PARTIE.

IV

UN STUDIOSUS DE GŒTTINGUE.

Les vieilles maisons sortaient de la taverne.

—Que le chien de Faust nous soit propice, et en avant ! dit Sigismond.

Puis il poussa aussitôt un puissant *Vivallerallera* ! car il venait d'entrevoir au bout de la rue deux ombres qui s'enfuyaient.

—En chasse, camarades, le gibier a flairé le studiosus, ajouta-t-il.

Orio, prends la ruelle des Douze-Apôtres avec la moitié de la troupe, et vous leur couperez le chemin.

Puis les étudiants se donnèrent le bras et formèrent une sorte de filet vivant auquel il devait être impossible d'échapper.

Bientôt la jeune femme éperdue entendit leurs pas résonner à peu de distance.

—J'ai peur ! dit-elle en frémissant à son mari. Je ne puis plus marcher.

Emportez-moi, Jacques.

—C'est une folle et aveugle terreur, répliqua le maître de forges, essayant de déguiser ses craintes.

Ces gaillards-là exhalent leur patriotisme et leur ivresse en chansons.

Voilà tout.

A mon bras, que peux-tu redouter de ces cerveaux enfumés ?

Un sarcasme, une mauvaise plaisanterie ?

Ah ! le premier qui oserait t'insulter, Alice !..

—Et voilà justement ce que je crains, interrompit la pauvre enfant ; des violences, une lutte avec ces chercheurs de querelle à moitié ivres.

Les studiosi se rapprochaient d'eux, Alice voyait briller les torches qui les éclairaient : elle entendit leur pas, elle écoutait grincer sur le pavé les pointes des schlagels.

A force de vouloir la rassurer, Terral devenait de plus en plus inquiet.

Il la prit enfin dans ses bras et se mit à courir vers la rue voisine, sans que les étudiants eussent l'air de vouloir les poursuivre.

—Allons, tu est sauvée de cette mauvaise rencontre, lui dit-il en s'efforçant de sourire.

Au même instant, il vit s'aligner, comme une muraille devant lui, une autre bande de studiosi, tranquille et silencieuse, mais qui barrait le passage de la rue.

C'était celle d'Orio le Vénitien.

Terral affecta un air indifférent et essaya de traverser cette barrière vivante ; on ne le repoussa point, mais nul ne lui fit place.

—Messieurs, dit-il d'une voix calme, où frémissait sourdement le feu de la colère, si vous n'êtes pas des voleurs de nuit, mais de braves studiosi, pourquoi nous empêchez-vous de passer librement ?

—C'est à nous de t'interroger, Philistin, répondit Orio d'un ton méprisant.

Pourquoi te sauves-tu ?

Quand on a la conscience tranquille, on ne court pas si vite.

Le maître de forges sentait la colère gronder en son cœur comme une tempête, mais voyant Alice frissonner contre sa poitrine :

—Nous avons été surpris par l'orage, dit-il froidement, ma femme et moi.

Elle tremble depuis une demi-heure sous le vent et la pluie, et j'ai hâte de la transporter à notre logis.

L'attitude sévère de Terral imposait aux studiosi.

La bande de Sigismond les avait rejoints, et tous formaient un cercle autour de leurs victimes.

—Honorable Philistin, dit alors l'étudiant à plume de héron, si tu veux ainsi continuer ta route, il faut nous payer le péage.

Es-tu capable de chanter avec nous le chant de l'*Epée* de Kœrner ?

— Jamais cet hymne sauvage contre la France ne sortira de mes lèvres, répliqua le maître de forges indigné.

— Eh bien ! alors, que préfères-tu, de vider notre plus large rœmer écumant de bière, ou de croiser le fer avec l'un de nous ?

— Je ne répond pas à un défi d'ivrogne, mais j'attends une épée, répliqua Jacques Terral.

O mon ami ! s'écria Alice en l'enlaçant de ses bras, vous ne ferez pas la folie de vous battre avec ces jeunes gens.

C'est une plaisanterie ; ils ne parlent pas sérieusement.

Quel mal leur avons-nous fait ?

— Oh ! la délicieuse voix et le charmant visage ! s'écria Sigismond en regardant Alice avec hardiesse à la lueur des torches.

Qui de vous, camarades, n'jamais entrevue une plus radieuse apparition dans les rues et dans les jardins de Gœttingue ?

Ma foi ! la plus douce rançon que nous pourrions exiger du Philistin, ce serait un baiser de sa femme.

Nous jouerons au premier sang à qui aura le bonheur d'embrasser cette reine de beauté.

— L'épée ! l'épée ! cria Terral exaspéré de tant d'insolence, et il saisit la schlagel que lui tendait Orio.

Cependant Sigismond, toujours sous l'influence de l'ivresse, voulut prendre de force la main d'Alice, le maître de forges le repoussa avec violence, et se plaçant devant sa jeune femme, dit à l'étudiant :

— Pas de lâchetés, monsieur !

Avez-vous dépensé tout votre courage à outrager une femme ?

Si vous en avez gardé pour vous battre, ne laissez pas un étranger douter plus longtemps du courage des studiosi de Gœttingue.

— Un étranger répliqua vivement Orio ; mais alors, camarades, nous sommes dans notre tort.

Un étranger est comme un hôte pour nous, et les Bédouins du désert eux-mêmes respectent leurs hôtes.

Nous pouvons bien nous amuser aux dépens denos imbéciles Philistins, mais ce serait un lâche abus de la force de provoquer en duel un étranger qui défend bravement sa femme contre les insultes.

Notre code est textuel et régide à cet égard.

— Libre passage à l'étranger ! dirent Albert et Adam.

Les studiosi s'écartèrent des deux côtés de la rue, dans un profond silence,—et Sigismond lui-même recula, car il n'eût pas osé braver les prescriptions du code des étudiants ; mais il se mordait les lèvres à en faire jaillir le sang, et il jetait sur Orio un regard haineux et menaçant.

Cependant, Terral, profitant sans retard de la généreuse intervention du Vénitien, s'éloignait déjà à grands pas, lorsqu'il vit sortir d'une maison qui formait l'encoignure de cette rue et de l'étroite allée des Douze-Apôtres le nachtwœchter qui avait raconté le duel de Raoul de Vaumeillan.

Cet homme observa avec une attention singulière les traits du maître de forges, à la lueur de sa lanterne, et, le saisissant par le bras, avec un geste brusque, il lui dit à voix basse en mexicain :

— Il paraît que la fortune, qui se conduit envers tant d'autres en marâtre, a été pour toi une bonne mère.

Sois donc bienvenu à Gœttingue, Jacques Terral, l'honnête péon.

Le maître de forges resta comme frappé de la foudre en entendant son nom sortir de la bouche d'un homme du peuple, dans une ville où il passait pour la première fois, et son origine obscure lui être rappelée par ce salut ironique.

A peine revenu de son saisissement, il regarda autour de lui pour interroger le crieur, mais déjà celui-ci se dirigeait rapidement du côté des studiosi, et il traversa leur groupe en disant tout haut :

— Que ce Français, cherche lui-même son logis.

Ce n'est pas a moi à me mêler de ses affaires.

La ville ne me paye pas pour protéger les espions.

Et en même temps, il s'enfonça dans la rue où resplendissait encore la taverne du *Pin verdoyant*.

Mais ces dernières paroles avaient frappé les oreilles de Sigismond, qui lui cria précipitamment :

— Que parles-tu d'espions, nachtwœchter ?

— Je dis que ces honnêtes personnes qui vous ont trouvés si complaisants ont passé leur soirée sous l'auvent de la taverne à épier vos harangues et confidences, répondit le crieur.

Comment appelez-vous donc ce métier ? Moi, qui suis un pauvre homme, je ne lui connais qu'un nom.

Et il disparu dans l'ombre de la rue.

— Il a raison, s'écria l'étudiant, cet homme est un espion français, et moi qui n'a failli souiller ma schlagel en me battant contre ce misérable !

Le cercle des camarades se resserra autour de lui, et ce fut une terrible explosion de murmures et de cris menaçants ; puis une seule clameur courut comme l'étincelle qui allume un incendie et domina tout : A mort l'espion français ! à mort !

Et toute la bande s'élança à la poursuite des malheureux qui avaient entendu le terrible cri de condamnation, et qui fuyaient avec cette énergie fébrile que donne le désespoir.

Les studiosi eurent bientôt gagné du terrain sur Terral et Alice, qui venaient de se réfugier dans une ruelle sans issue, et ils les ramenèrent brutalement devant la maison d'où était sorti le crieur de nuit.

Alice sentait une angoisse profonde faire courir dans ses veines le frisson, mais elle eut le courage de surmonter cette faiblesse et de dire à son mari :

— Quoi qu'il arrive, Jacques, ils ne me sépareront pas de vous !

Le maître de forges s'apprêtait à demander compte aux étudiants de cette nouvelle agression, car, s'il avait fui devant leurs menaces et leur poursuite, ce n'était point par une lâcheté soudaine, mais par pitié pour la terreur de sa jeune femme ; malheureusement Sigismond ne lui donna pas le temps de parler :

— C'est ici que tu nous a trompés, seigneur des fines oreilles, et c'est ici que tu vas être jugé, dit-il rudement.

Nous serons indulgents, d'ailleurs.

Miséricorde au pécheur, n'est-ce pas, camarades ?

Quelques murmures s'élevèrent.

— Contentons-nous, poursuivit le studiosus herculéen, de purifier cet honnête homme des souillures de son ignoble métier, en lui faisant prendre un bain dans les eaux de la Leine.

Cette ablution lui fera du bien.

La proposition fut accueillie avec cet enthousiasme montonnier qui rend les foules si cruelles et si stupides, et chacun mit à vanité de crier plus fort que les autres :

A la Leine l'espion ! à l'eau le Français !

V

LA STATUE D'ARMINIUS.

La situation était vraiment terrible.

Les étudiants s'énivraient de leurs propres cris, ils trouvaient dans cette aventure une issue à leur accès de vengeance.

En vain Alice enlaça-t-elle son mari dans ses bras, et Terral, exalté par les larmes et la frayeur de la pauvre femme, réussit-il à s'emparer de la longue rapière de Sigismond, et menaça-t-il de frapper le premier qui oserait s'approcher de lui.

Saisi par derrière, entouré et soulevé du sol, il fut en une seconde désarmé et séparé de sa femme.

Albert et Orio l'entraînèrent, tandis que le géant à plume de héron soutenait Alice dans ses bras musculeux.

— Vous aviez cependant pitié de cette vile créature, vous autres, dit-il à ses amis.

Vous avez incliné vos fronts libres devant la compagnie d'un espion.

Terrifiée, les yeux grands ouverts, le visage pâle comme la mort, ne comprenant plus rien à cette horrible scène, elle tomba agenouillée devant Sigismond, et, pressant ses larges mains, elle lui disait d'une voix haletante à déchirer tout autre cœur que celui d'un studiosus ivre.

— Mon mari, où le mène-t-on ?

Je veux aller avec lui ; quel mal a-t-il fait ? ô mon Dieu ! ne le laissez pas périr ! ne le laissez pas entraîner par ces hommes !

Qui donc l'accuse ? de quoi l'accuse-t-on ? mais qu'on m'emmène avec lui, alors ; s'il est coupable, suis-je innocente, moi sa femme ? car je suis sa femme, monsieur !

— Vous ne le serez plus longtemps, la belle, ricana Sigismond.

Votre divorce aura lieu avant dix minutes.

Alice recula avec horreur, se traînant sur ses genoux, regardant l'ivrogne comme si elle eût regardé un de ses monstres inconnus dont la vue pétrifie ou fascine, et essuyant avec un geste d'horreur et de dégoût à ses cheveux ses mains qui avaient touché cet homme :

— Quoi, rien ! cria-t-elle encore de sa voix épuisée.

Des bourreaux et pas un défenseur !

Personne qui m'entende, pas un être qui ait des yeux pour voir ce qui se passe ici d'infâme, pas une âme pour nous venir en aide !

Tout est fermé, les portes et les cœurs ! nul n'aura pitié.

Et pourtant, je ne veux pas que mon mari meure !

Je ne le laisserai pas entraîner sans le suivre, sans m'attacher aux pas des assassins, car vous êtes des assassins et des lâches ! vingt contre un, oh ! les braves étudiants !

— Les lâches, ce sont les espions ! dit Adam qui avait rougi de honte à ces paroles.

— Jacques Terral un espion ! s'écria avec un rire terrible la jeune femme en se tordant les bras.

Ah ! mais Dieu nous a donc abandonnés !

C'était un spectacle émouvant que de voir cette charmante créature, belle comme une ondine avec ses cheveux humides, dénoués, sur ses épaules, sa voix vibrante et ses grands yeux fixes d'effroi.

Dans tout autre moment, pas un de ces jeunes gens qui l'entouraient ne l'eût regardée sans être saisi d'admiration et de pitié ; mais la passion politique les aveuglait et les forçait à se tenir en garde contre leur cœur.

Tout à coup une des fenêtres à balcon de la maison d'où était sorti le nachtwœchter s'ouvrit avec violence, et une voix impérieuse, quoique assez faible, cria :

— Quel est ce tapage infernal ?

Si vous êtes ivres, ne pouvez-vous aller cuver votre ivresse ailleurs ?

— Qui a dit cela ? s'écria Sigismond, que je lui fasse rentrer ses paroles dans la gorge !

— Mais c'est la voix de Raoul ! répondit Orio en s'arrêtant.

A ce nom, la jeune femme tressaillit ! un vague sentiment d'espoir courut dans son esprit, et, tendant vers le balcon gothique ses mains suppliantes, elle épuisa sa force dans un dernier cri :

— Aide et secours, monsieur ! au nom du ciel, miséricorde ! au nom de votre mère, sauvez-nous !

Et elle fixa ses yeux dilatés par l'effroi sur le jeune homme qui venait d'apparaître au balcon qui surplombait la porte de la maison.

Ce n'était pas un robuste cavalier, mais un frêle d'amoiseau, dont la taille était svelte et mince comme celle d'une jeune femme.

Son visage ovale, au galbe pur et fin, était singulièrement pâle, et le feu de la fièvre qui brûlait son sang brillait dans le regard hardi et profond de ses yeux verts d'émeraude ; ses longs cheveux dorés et son nez aquilin finement modelé donnaient à sa physionomie un air de distinction hautaine railleuse que complètait le pli dédaigneux de ses lèvres pâles.

Il avait le bras droit soutenu par une écharpe, et ses manchettes étaient étoilées de gouttes de sang.

Deux de ses amis se tenaient à côté de lui, car il paraissait trembler sur ses jambes, et lui avaient jeté sur les épaules une sorte de caban brun.

Dès que les studiosi eurent reconnu Raoul, il se fit un grand silence parmi eux.

— Des violences sous mes fenêtres ! dit-il avec effort.

Que signifie cela, camarades ? je viens de m'arracher de mon lit, tout brûlant de fièvre et de douleur, parlez vite !

Et, en même temps, il jeta un regard sur la jeune femme dont la voix l'avait ému ainsi que la vibration étincelante d'une corde d'or qui se brise.

Malgré son angoisse, elle rougit comme une fraise sous ce regard magnétique qui semblait fouiller jusqu'au fond de son cœur, et Raoul, de son côté parut pétrifié de surprise et d'admiration comme un artiste qui découvre au fond d'une vieille église déserte un sublime tableau de Raphaël ou du Dominiquin.

Pendant ce rapide échange de regards, qui se croisèrent comme deux flèches, Sigismond avait brusquement répondu au sculpteur.

— Nous sommes fâchés, camarades, de t'avoir réveillé si mal à propos, mais s'est une sotte affaire dont tu n'a pas à te mêler.

Ce sont des espions français que nous avons surpris dans l'exercice de leurs fonctions !

— Des espions ! répéta Raoul avec un geste de mépris.

Cela ne me regarde pas, en effet. L'espion propose et la potence dispose.

La bande d'Orio, qui s'était arrêtée, se mit à reprendre sa course avec son patient, qui était baillonné et ne se débattait plus.

Mais Alice, que le sculpteur contemplait toujours avec une sorte d'extase involontaire, lui cria d'une voix déchirante :

— Ne croyez pas cet homme, monsieur, il ment !

Qu'on nous mène devant un juge ! qu'on nous écoute avant de condamner et d'assassiner !

Sigismond serra avec force le bras de la pauvre enfant et voulut la forcer à se relever et à le suivre.

—Mais ce n'est point là le langage d'une créature infâme et dégradée, dit Raoul d'une voix brève et sifflante.

Il y a quelque lâcheté là-dessous.

Camarades, oserez-vous user de violence contre une femme ? est-ce là votre courage ?

— Que t'importe ! répliqua Sigismond exalté par l'ivresse.

La pâleur de M. de Vaumeillan devint effrayante.

— Il m'importe si bien, dit-il froidement, que je me déclare le champion de cette femme, et malheur à qui aura l'audace de s'approcher d'elle.

Le silence redoubla, Sigismond lâcha le bras d'Alice.

— Puisque tu prends la femme sous ta sauvegarde, répondit-il, il ne sera pas touché à un cheveu de sa tête ; nous te décernons ce beau modèle de naïade comme récompense civique pour ton duel avec le prévôt Jean Michet, mais quant au mari, ni menaces ni belles paroles nous ne le feront lâcher.

—Qu'a-t-il donc fait ? demanda Raoul avec un calme ironique.

— C'est un Français ! dit le farouche étudiant.

— Le crime est grand, mais j'en partage la honte, je mérite, au même titre que cet homme d'être jeté à l'eau.

— Ne raille pas, Raoul, tu es un loyal étudiant, et lui un vil espion, un serpent des ténèbres.

Qu'y a-t-il de commun entre vous ?

— Les preuves de son crime ? dit le sculpteur.

Sigismond embarrassé se tut.

— Vous voyez bien, monsieur, s'écria Alice, qu'ils ne peuvent justifier leur accusation !

Un misérable crieur de nuit leur a soufflé cette calomnie, et ils la répètent...

Ils insultent ainsi le plus honorable, le meilleur, le plus noble des hommes.

— Ainsi, dit alors Raoul en commandant le silence par un geste plein de noblesse, je ne vois ici qu'un accusé et des bourreaux.

Comment avez-vous osé porter des mains violentes sur un homme qui n'a été ni détenu, ni condamné ?

Si vous voulez être des juges, faites entrer ce prétendu espion dans mon atelier, et là nous saurons bientôt, sans employer la question extraordinaire, qui a menti du nachtwechter ou de cette femme.

Les studiosi, après un instant d'hésitation, allaient accueillir la proposition de M. de Vaumeillan, lorsque le géant à plume de héron leur cria :

— Ah ! sommes-nous des enfants ou des esclaves, pour obéir ainsi au commandement de cet orgueilleux Français, et croit-il pétrir à son gré des hommes libres comme la terre glaise de ses statues ?

Ne l'écoutons pas, et à l'eau l'espion ! Allons, Orio, en avant !

La figure pâle du sculpteur se teignit d'une couleur pourpre ; un peu d'écume sanglante moussa au coin de ses lèvres crispées, et étendant les mains vers Sigismond il répliqua :

— Ne bouge pas, camarade, tu es vraiment aussi familier avec moi que si nous avions gardé les rues ensemble, jusqu'à ce jour je n'avais pas su bien apprécier toutes tes qualités. Je reconnais déjà que tu étais ce qu'on peu désirer de mieux comme ivrogne, mais je ne t'avais jamais vu déployer une si louable persévérance à te faire distinguer comme lâche et assassin !

— Lâche et assassin, hurla le géant suffoqué par le sang-froid railleur et implacable avec lequel Raoul l'avait accablé.

Vous voyez bien, camarades, que cet insolent soutient les espions.

Avais-je tort de me défier de lui, et ne devions-nous pas l'arrêter et l'emmener avec son digne protégé ?

Les studiosi étaient incertains, ils avaient un peu honte de leur conduite et de la brutalité hébétée de Sigismond, mais ils trouvaient que le sculpteur avait pris trop chaudement à cœur les intérêts de ses compatriotes.

Enhardi par leur hésitation, Sigismond reprit avec rage :

— Arrêtons Raoul !

Ce dernier se mit à rire avec une expression de dédain écrasant.

—Viens donc me prendre, éventreur de brocs et de rœmers ! dit-il.

Ce sera pour toi une seconde occasion de jouer ce rôle d'agent de police, pour lequel tu annonces de si heureuses dispositions.

Et comme Sigismond, étourdi par ces sarcasmes ainsi que le taureau agacé par les banderilles ardentes, le menaçait de son épée :

—Ah ! tu n'est pas plus pressé que cela ! reprit Raoul.

Bah ! il faut bien faire quelque chose pour ses amis.

Je vais rapprocher les distances.

Et s'élançant sur la balustrade de son balcon, qui n'était exhaussé que de sept pieds au-dessus du sol, il sauta d'un bond leste et vigoureux, malgré sa faiblesse, et vint tomber debout à deux pas d'Alice et des studiosi, qui reculèrent troublé par ce trait de hardiesse inattendu.

— Eh bien ! qui de vous m'arrêtera ?

Est-ce toi, Adam ? dit-il à l'étudiant polonais.

Ce dernier lui donna une poignée de main.

JEUDI, 25 JANVIER 1866 — LE PAYS. — VOLUME XV.—No. 5.

— Tu t'es battu pour ma promise tandis que j'étais absent, Raoul.

Je ne l'ai pas oublié.

— Et toi, Albert ?

— Ne m'as-tu pas caché dans ton logis, lorsque je fut poursuivi comme complice de Sand ? répondit le Bohémien.

Tu risquais ta vie pour moi !

— Alors, ce sera donc toi, Orio ?

— Moi ! dit en riant l'enfant des lagunes.

Te souviens-tu de cette nuit où nous jouâmes un jeu d'enfer, où tu gagnais toujours et où je perdais avec tant d'assiduité que j'avais la meilleure envie du monde de te jeter les cartes à la figure ? Mais toi, tu me donnas revanche, quitte ou double, jusqu'à ce que j'eusse regagné mon argent et mon honneur, car j'avais engagé ma parole.

— Allons, vous êtes tous de braves cœurs, dit Raoul, et vous auriez honte, n'est-ce pas, de suivre, comme des moutons de Panurge, cette brute gorgée de bière et de tabac.

(A continuer.)

LE PAYS.

Montréal, 25 Janvier 1866.

☞Nous serions fort obligés à ceux de nos abonnés qui, ne conservant point la file du *Pays*, nous enverraient les Nos. 14, 38, 67, 68, 82, 92, 97, 101 et 107 de l'année qui vient de finir.

M. Hubert Protonotaire.

Demander à un parti qui reconnait Sir Narcisse Fortunat Belleau pour son chef, à un parti qui ne se recrute que parmi ces nullités plus ou moins insignifiantes, dont toute l'ambition est d'avoir l'honneur de servir le gouvernement en quelque qualité que ce soit, moyennant salaire et rétribution, demander, disons-nous, à ce parti de ne choisir pour les emplois publics que des hommes d'un talent et d'un mérite reconnus, serait exiger l'impossible. Il nous répondrait avec raison : «à ce nul n'est tenu.» —Aussi nous ne demandons rien de semblable. Nous reconnaissons au gouvernement le droit de choisir parmi ses amis ceux qui doivent le représenter dans les charges publiques. Qu'il place, qu'il arrange, qu'il case comme il l'entendra ces quelques planètes de troisième et de quatrième ordre qui l'entourent et qui, dans ce pays d'aveugles, brillent, quoique nous ne nous en appercevions pas, de tout l'éclat qu'elles empruntent à leur chef, nous n'avons rien à y voir. Seulement lorsque leur ministère substitue M. T. K. Ramsay à M. Drummond ou à M. Johnson pour diriger les poursuites criminelles, ou qu'il remplace M. Laflamme par M. Gédéon Ouimet, M. Cassidy par M. Denis, M. Laberge par M. Médéric Marchand, ouf! ! nous fesons à part nous, quelques réflexions sur le vide intellectuel qui se fait autour des sommités du parti ministériel. Nous ne pouvons nous empêcher de plaindre un pays où l'administration de la justice criminelle est laissée en de pareilles mains. Nous nous demandons où tout cela s'arrêtera. Nous nous prenons à croire par fois que l'on donne un peu trop raison à ceux qui nous traitent de race inférieure et nous subissons en silence les humiliations que l'on fait éprouver par toutes ces nominations à ceux qui aimeraient à voir les Canadiens-Français dignement représentés dans les charges publiques.

Mais lorsque pour satisfaire ces quelques médiocrités ambitieuses et avides qui le circonviennent, un ministère complaisant et vindicatif descend jusqu'à l'injustice envers d'anciens et fidèles serviteurs, nous avons nous aussi un droit, celui de protester contre l'abus que font de leur position des ministres qui de jour en jour s'en montrent moins dignes.

C'était assez de nommer M. Hubert greffier des cours supérieure et de circuit. Personne n'aurait pensé qu'il avait mérité cet emploi par des services éminents qu'il aurait rendus à la société ; mais aussi personne n'aurait été blessé de le voir mettre sa grande intelligence au service du gouvernement pour signer des brefs de sommation, s'il s'était contenté de prendre le rang que la date de sa commission lui assurait. M. Papineau, greffier depuis plus de vingt-ans, et M. Honey, qui ne doit sa situation qu'aux longs services qu'il a rendus dans le bureau des protonotaires, étaient tous deux greffiers avant M. Hubert. D'après l'usage invariablement suivi avant le précédent que vient d'établir M. Cartier, ils avaient le droit de retenir le rang et la préséance que leur donnait la date de leurs commissions. Cependant M. Hubert est placé avant eux. Lui qui n'a été nommé qu'hier, il a le pas et l'autorité sur ceux qui étaient vingt ans avant lui dans le bureau. L'on ne destitue pas, il est vrai, MM. Papineau et Honey comme l'on a destitué MM. Pratt et Cramp, mais on leur inflige une déchéance qu'ils n'ont pas méritée en accordant à M. Hubert une préséance qu'il mérite encore moins.

La *Minerve* a voulu balbutier une excuse en prétendant que M. Hubert étant plus ancien avocat que les autres greffiers, il avait le droit à la première place. Mais depuis quand la date de la commission d'un avocat lui donne-t-elle rang et priorité dans les emplois publics qui lui sont conférés. Pouvez-vous en citer un exemple? Si c'était la règle, pourquoi, dans les nouvelles commissions des greffiers de la paix, M. Cartier n'a-t-il pas nommé M. Ermatinger, avocat depuis 1844, avant M. Dessaulles—qui n'a jamais été admis dans la profession. Cette excuse ne vaut rien, mais elle atteste une chose, c'est que l'on sent qu'une injustice a été commise puisque l'on cherche à la pallier. Ce n'est là qu'un faux prétexte.

La véritable raison du favoritisme ministériel exercé en cette occasion en faveur de M. Hubert, c'est que M. Cartier voulait récompenser en lui son parent et ami des nombreux services qu'il lui a rendus, et qu'il voulait frapper un ancien adversaire politique qu'il ne pouvait atteindre que dans la personne de son fils. C'est pour cela que M. Hubert a préséance sur MM. Papineau et Honey dans la nouvelle commission des protonotaires du district de Montréal. M. Cartier doit être satisfait. Il a exercé une vengeance tout à fait digne de lui.

Quelle noblesse, quelle grandeur, quelle dignité il met dans ses petites persécutions !

Lecture du Docteur Bibaud à l'Institut Médical.

L'art d'Esculape n'est pas notre spécialité : cependant ayant reçu l'honneur d'une invitation à une séance extraordinaire de l'Institut Médical qui a eu lieu samedi, et à laquelle le docteur Bibaud a donné une lecture sur «la Contagion,» nous nous sommes empressé de nous y rendre, attiré d'ailleurs par la réputation du lectureur.

Le sujet par lui-même est excessivement intéressant et parait prendre une importance encore plus grande quand on songe qu'une espèce de contagion qui n'est pas la plus douce est presque à nos portes et n'attend peut être que le moment favorable pour s'abattre sur nous.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser la lecture du savant professeur : la forme qui était plutôt celle d'un entretien que d'une lecture, était un peu trop technique pour que nous ayons pu le suivre dans tout ce qu'il a dit. Cependant nous avons été grandement intéressé, et nous regrettons vraiment qu'un aussi vaste et aussi utile sujet n'ait été traité que pour les élèves du docteur Bibaud et quelques autres personnes: le public retirerait évidemment beaucoup d'avantages d'une lecture comme celle de sa main, un peu moins technique, un peu moins savante et faite davantage au point de vue de l'utilité générale. L'école de médecine compte plusieurs professeurs distingués et jouissant d'une grande expérience, qui rendraient évidemment service à leur concitoyens en leur fesant part de temps à autres du résultat de leurs études et de leurs observations. L'hygiène publique, dont on s'occupe tant de nos jours, sinon à Montréal du moins ailleurs, a bien son utilité, mais d'après nous l'hygiène privée est encore plus importante. Or une lecture comme celle du docteur Bibaud, terminée par l'indication des moyens de prévenir autant que possible toute épidémie, ne devrait pas se faire devant seulement 30 ou 40 élèves privilégiés.

Le docteur Bibaud a été obligé en passant de dire un mot du choléra, que nous attendons au printemps avec les féniens : il a paru adopter l'opinion de ceux qui expliquent le fait de la transmission de cette contagion d'un pays à un autre, presque soudainement et souvent en épargnant des contrées entières, par l'hypothèse que cette épidémie n'est autre chose que des nuages de petits corps excessivement menus et presqu'impondérables; qui sont chassés par le vent ; si le vent est violent ces nuages passent sans s'abattre sur les villes pour aller s'arrêter plus loin. Cette hypothèse est confirmée par l'observation que le choléra frappe les villes presque toujours pendant la nuit, alors que le vent qui a soufflé le jour cesse invariablement.

Le lectureur a terminé en faisant le souhait que si jamais le choléra juge à propos de s'envoler de quelque part dans la direction du Canada, un fort vent ne le laisse s'abattre que dans les mers glacées du Nord. Nous ne croyons pas qu'il trouve ce contradicteurs sur ce point.

Les canaux canadiens.

Il n'y a que deux moyens d'opérer en matière de finance, l'économie ou l'impôt. Cette maxime devrait être bien comprise de tous les corps administratifs ; elle devrait être la règle de toutes leurs délibérations. Si notre gouvernement provincial et les corporations municipales de cette province avaient toujours eu cette maxime présente, le peuple canadien ne serait pas aujourd'hui accablé d'impôts comme il l'est. Un grand nombre de municipalités ne se seraient pas lancées étourdiment dans des entreprises folles et improductives. Dans toute entreprise publique, comme dans toute entreprise privée, on doit toujours se souvenir de ce principe fondamental d'économie politique : que tout capital dépensé qui ne rapporte pas de profit, est un placement perdu. On devrait toujours se rappeler l'histoire des *Bonbeurre bourgeois* et des gens de *Fanfreluchernikel* du père Bonsens, qui devrait être imprimée en lettres d'or et déposée dans toutes les salles de délibérations de nos conseils municipaux et de notre gouvernement responsable. Tout capital public follement dépensé et qui ne rapporte pas de profit entraine nécessairement un surcroit d'impôts sur le peuple. Car c'est toujours le peuple qui paie les folies des gouvernants. Si un corps public ou un gouvernement fait des emprunts pour exécuter des travaux improductifs, comme nous en avons tant d'exemples de toutes sortes dans notre pauvre pays, où il semble qu'on se soit étudié à commettre toutes les extravagances possibles, ce qui nous a imposé une dette de $80,000,000, sans parler des dettes municipales, il faudra que les intérêts de ces emprunts soient payés par des impôts plus ou moins directs.

Je continue à citer quelques-unes des bévues de notre gouvernement dans la construction des canaux canadiens.

Je cite encore le Dr. Masson qui a toujours été un ami et un partisan fervent de nos administrateurs actuels. Voici ce qu'il dit à propos des canaux :

«J'ai donc le droit de dire, et je ne m'éloigne pas de la vérité, quand je dis que l'élargissement de tous nos canaux devra coûter des sommes immenses, et comme je l'ai lu dans quelques journaux, pas moins de dix à douze millions de piastres. Ce qui veut dire, à en juger par le passé, en termes d'ingénieurs, la juste moitié de ce que ça devra coûter, ni plus ni moins ; sans compter que la navigation sera complétement arrêtée pour plusieurs années.

«Quand le canal de Beauharnois a été construit, l'estimé du coût de ce canal ne devait pas dépasser la somme d'un million de piastres. Et cependant il a fallu doubler cette somme, et après sa construction, qu'est-il advenu ? Les ingénieurs s'aperçurent, mais trop tard, qu'il n'y avait que quatre à cinq pieds d'eau à l'entrée du canal.

(Le canal a dix pieds d'eau comme les autres canaux du St. Laurent qui ont été construits pour donner passage à des vaisseaux tirant 10 pieds d'eau. Nos *savants* et *habiles* ingénieurs du gouvernement avaient oublié de voir si le fleuve avait cette profondeur d'eau !)

«A la grosse Pointe, à son premier voyage, le bateau à vapeur *Magnet* se brisa sur les rochers. Le gouvernement envoie un curemôle, et des sommes considérables d'argent sont inutilement dépensées, pour reconnaître enfin que le fonds de la rivière à l'entrée du canal n'est qu'un rocher pour environ deux milles de long. C'est alors qu'il est décidé de construire ces deux fameuses et à jamais célèbres jetées dont l'une a 1300 et l'autre 600 pieds. A la tête des rapides, notez-le bien, à dix-neuf cents pieds de largeur, les eaux du St. Laurent sont arrêtées à une épaisseur de 18 pieds avec un courant de 4 milles à l'heure! Malgré le grand savoir des ingénieurs qui prétendaient ne faire gonfler l'eau qu'à l'entrée du canal, les eaux ne trouvant plus leur issue ordinaire, durent se gonfler sur toute l'étendue du lac, et il n'y eut plus de bornes aux dommages que nous eûmes à souffrir, sans compter la submersion des chemins publics sur les deux rives.

«Bon gré, mal gré, il fallut payer les justes réclamations qui se firent de tous côtés. (Ces bévues ont coûté cher au peuple.» M. Masson explique ensuite que le canal de Beauharnais a été construit du côté sud du fleuve dans l'endroit le moins favorable, à cause des intrigues du *magnétiseur* Wakefield, qui a pu influencer quelques-uns des membres du comité chargé par la chambre de faire le choix de la localité pour la construction du canal de Beauharnais, lequel M. Wakefield, agent de hauts fonctionnaires anglais, après avoir empoché six mille cinq cents livres sterling—plus de $31,600—prix de son ouvrage en ce pays, est retourné en Angleterre rire de nos folies et de nos misères! Le sycophante Simpson, alors député de Vaudreuil et de Soulanges de par la puissance des assommoirs et des manches de haches dont les canadiens ont été les victimes, joua aussi dans cette affaire le rôle de l'intrigue et de la corruption. Il vendit son vote pour obtenir une place de douanes pour son fils adoptif et il a depuis laissé le pays pour aller jouir ailleurs du fruit de son exploitation en ce pays. Un autre membre fut aussi acheté par le prétendu gouverneur intègre Bagot. Nous n'avons donc pas eu encore de gouverneur honnête. Une place sous le gouvernement fut le fruit de la vente de sa trahison en faveur du canal de Beauharnais. Pauvre peuple canadien ! tant que tu seras sous le régime colonial, tu n'as pas d'autre espoir que de te voir exploiter par les agents de Downing street. Tu existes pour cela. Le prétendu gouvernement responsable n'est qu'un leurre et un piége pour tromper les honnêtes gens au profit des fripons. Le programme politique de Lord Durham fonctionne à merveille. Les chefs sont achetés et subornés et le peuple est berné, trahi, vendu et livré.

Les faits suivants sont tirés du rapport de M. Tessier, commissaire des travaux publics pour l'année 1862. Ils sont d'une éloquence brutale contre nos canaux.

«Un immense commerce de transport a été détourné du St. Laurent et continue à prendre la voie du canal Erié en s'accroissant toujours, malgré la concurrence qui lui a été faite depuis quelques années par les chemins de fer. En 1861, le total des effets et marchandises transportés par ce canal, en montant et en descendant, s'est élevé à plus de 4,500,000 tonneaux, d'une valeur de $130,000,000, et a rapporté à l'Etat, en péage, près de $4,000,000.

D'un autre côté, le total des effets et marchandises transportés, en montant et en descendant, sur les canaux du Canada, s'est élevé, en 1861, à 1,020,483 tonneaux par le canal Welland, et à 886,906 tonneaux par les canaux du St. Laurent, et le revenu qui en serait découlé pour cette année, si les péages ordinaires des années précédentes eussent été prélevés, (ils ont été presque tous remis,) se serait élevé à $392,289,—moins que la dîme de ce qui a été perçu sur le canal Erié la même année.

«Tels ont été jusqu'à présent, par voie de comparaison, les résultats des deux routes rivales pour le commerce de l'Ouest.

«Dans le but d'attirer le commerce de l'Ouest, le gouvernement canadien, en 1860, abolit par un ordre en conseil, (notre conseil canadien éclipse en puissance et arbitraire le fameux Conseil des Dix de Vénise,) les péages sur les canaux provinciaux, à condition que les navires passant dans le canal Welland continueraient à acquitter les péages d'après les tarifs existant alors, mais que 70 pour cent des péages ainsi acquittés seraient remboursés, lorsque ces navires entreraient dans les canaux du St.-Laurent, ou se rendraient à quelque port canadien du lac Ontario ou du fleuve St.-Laurent, et *vice versâ ;* les navires et leurs cargaisons remontant les canaux du St.-Laurent, ou venant de quelque port canadien et remontant le canal Welland, ne payeraient que 10 pour cent des péages imposés sur ce canal. Cependant, les canaux du St. Laurent étaient exempts de péages sans condition !

On regardait alors cette mesure comme devant être d'un grand avantage pour le commerce, et l'on pensait que cette politique aurait l'effet d'attirer vers le Canada une plus forte proportion des produits de l'Ouest, ce qui n'a pas été le cas. L'abolition des droits de péage n'a nullement nui au trafic du canal Erié. Au contraire, ce trafic a augmenté d'une manière remarquable, malgré la différence de système d'administration sur les deux lignes. Cependant, à la troisième année d'essai, le trafic sur les canaux provinciaux non-seulement ne s'est point accru proportionnellement, mais a même diminué sur les canaux du St.-Laurent.

Voici ce que coûte actuellement à la province, ajoutait M. Tessier, le passage d'un navire dans les canaux canadiens. En prenant le commencement de 1861, pour base de nos calculs, on trouve, en allouant un intérêt de six pour cent sur le montant employé à leur construction, et en ajoutant les déboursés faits pour réparations et administration durant cette année, que le passage d'un navire dans le canal Welland a coûté $72.80, et $45.06 dans les canaux du St. Laurent, —ce qui fait $117.86 pour un navire qui les traverse tous. Si on ne perçoit pas de péage, ces frais sont supportés par le peuple de la province ! M. Tessier ne base son calcul que sur le montant de $15,000,000, coût primitif de ces canaux, il ne compte pas ce qu'ils nous ont coûté en intérêts, réparations, entretien, dommages, déficits, etc., depuis 20 ans, ce qui en élévait le coût à au moins 40,000,000. Et cependant le peuple canadien est taxé de $117.80 pour chaque navire qui traverse ces canaux ! Et cela, parcequ'il y a trois ou quatre douzaines de *forwarders* et de marchands torys à Montréal et dans le Haut-Canada, qui supportent le gouvernement, qui font les élections au profit des torys et par conséquent veulent être payés. Et ils le sont généreusement aux dépens du peuple. On leur donne tout simplement tous les profits de la navigation des canaux et du fleuve, sans les astreindre à payer aucune dépense ni pour l'entretien des canaux, ni pour payer les régiments d'employés de ces canaux qui leur ouvrent les écluses, etc., etc., ce qui coûte quelques cent mille piastres, mais encore on met à leur disposition des remorqueurs qui coûtent à la province la jolie petite somme annuelle de $16,500. Voilà, je pense, des faits qui sont plus que suffisans pour faire ouvrir les yeux du peuple qui paie toutes ces dépenses, si toutefois le peuple veut voir. Car il n'est pas de pire aveugle que celui qui ne veut point voir.

Tous les rouages de notre administration gouvernementale sont tellement vicieux, et les abus se sont accrus d'une manière si effrayante, que le patriote canadien désespère vraiment de pouvoir jamais réussir à y porter remède avec les institutions et les hommes qui nous gouvernent.

ALCANTARA DE ST. PIERRE,
PUBLICISTE.

Maire et Conseillers.

Il est rumeur que M. Damase Masson, marchand retiré bien connu, vient d'être demandé pour occuper le fauteuil civique durant l'année municipale prochaine, et l'on nous assure qu'il a accepté.

M. Beaudry, le maire actuel, devant se retirer en sa faveur—M. Starnes aura donc de l'opposition.

M. Narcisse Valois a accepté la candidature pour le quartier St. Antoine, en opposition à M. McCready. Nous lui prédisons le succès.

M. McShane, vice-président de la société St. Patrice, se présente contre M. Rodden.

Dans le quartier St. Jacques, la lutte doit se faire, paraît-il entre MM. Ls. St. Charles et Méd. Lanctôt.

Dans le quartier Ste. Marie, on ne connait pas encore d'adversaire sérieux à M. Ludger Labelle.

M. Leduc paraît devoir être élu sans opposition par le quartier St. Louis.

Conseil-de-Ville.

Séance de mardi, 23.

Sous la Présidence du Maire Beaudry.

PETITIONS:

Des propriétaires de la Grande rue St-Jacques contre la taxe que l'on se propose de prélever sur eux pour l'élargissement de la rue Bonaventure ;—De Jos. McKay et frères et autres, contre la construction d'une distillerie dans la rue St. Maurice ;—De H. Lionais, offrant un emplacement sur les rues des Communes et de la Reine, pour construire des salles d'exercices ;—De Chs. Stewart, demandant une réduction dans la taxe qui lui est imposée pour la continuation de la rue Lagauchetière.

RAPPORTS.

Des comités du marché et des finances sur la maison de pesée projetée. Ce rapport a été laissé sur la table, avec l'entente qu'il sera adopté à la prochaine séance ;— Du comité des chemins proposant de changer le nom de la rue St. Nicolas-Tollentin en celui de rue Jacques-Cartier. Renvoyé à la prochaine séance ;—Du même, recommandant une appropriacion de $9,775 pour de la pierre. Renvoyé au comité des finances ;—De l'inspecteur de la cité, estimant la somme requise dans chaque quartier pour la plantation d'arbres d'ornement: Quartiers Ste. Marie, $5,908.75 ; St. Jacques, $3,978.75 ; St. Louis, $947.50 ; St. Laurent, $3,832.50 ; St. Antoine, $4,618.75 ; Ste. Anne, $6,291.25. Total, $29,605. Le nombre d'arbres à planter est de 23,684. La somme ci-dessus comprend le coût des boîtes pour entourer les arbres. Ce rapport est mis sur la table ;— Du comité des chemins recommandant d'acheter les propriétés de MM. Andrew Wilson et B. Lyman, pour élargir la rue Lagauchetière. Renvoyé au comité des finances ;—Du comité du feu, permettant à M. Z. Lapierre d'ériger un engin à vapeur sur sa propriété. Adopté.

AVIS DE MOTION.

L'échevin Contant donne avis qu'il demandera le nom des hommes de police renvoyés de la force, la durée de leur service, les raisons de leur renvoi ; le nombre et les noms des membres de la force de police dont on n'a pas besoin ; les instructions qu'ils reçoivent du comité de Police ; et que le chef de police fournisse une liste des personnes arrêtées, avec le rapport du parti en charge à la station où elles sont conduites la nuit ; aussi la correspondance relative aux accusations portées par le chef de police contre le Col. Ermatinger, comme magistrat de police.

AUGMENTATION DE SALAIRE.

Le Comité de Police fait un rapport recommandant d'augmenter de $400 le salaire du chef de Police. Renvoyé au comité des finances. — Il nous semble qu'avant d'accorder cette augmentation, l'on devrait faire l'enquête que nous demandons sur la conduite étrange de M. Penton : l'enquête démontrera s'il mérite une augmentation.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Les conseillers suivants présideront aux élections du 12 février: maire, cons. Cassidy ; quartier Est, cons. Poupart ; Centre Ech. Stevenson ; Ouest, cons. Higginson ; Ste. Anne, cons. Brown ; St. Antoine, cons. Donovan ; St. Laurent, cons. McGauvran ; St. Louis, Ech. Constant ; St. Jacques, Ech. Rolland ; Ste. Marie, cons. Bastien.

SALLES D'EXERCICES.

L'on parle assez longtemps de deux sites convenables : en arrière du champ de mars et dans le Jardin du Collège. Près du champ de mars, la propriété coûterait £10,000, selon l'échevin Bowie. Aucune action n'est prise par le conseil.

RAPPORTS.

Du comité des chemins et des finances recommandant d'accorder $500 au Rév. M. Rousselot pour dommages occasionnés à sa propriété par le changement de niveau de la rue Ste. Catherine ; — Du même recommandant d'ajouter M. Sowden et O'Meara à la liste des officiers permanents de la corporation, le premier avec un salaire de $1,000 et le second avec un de $600.

Du comité des chemins recommandant d'annuller les procédés faits pour l'ouverture de la rue des Cyprès.

Du comité de police et des finances ; que les soumissionnaires pour la place d'hommes de police soient tenus de subir un examen corporel, et que les médecins de la corporation reçoivent un dollar dans chaque cas où ils rendront témoignage devant le Recorder.

Le comité des finances ne concourt que dans la première partie de ce rapport.

Du comité de Police, recommandant d'exempter les boulangers de l'obligation d'étamper chaque pain.

Tous ces rapports sont adoptés.

MOTIONS.

L'échevin David propose que la grande rue St. Jacques, la petite rue St. Jacques et la rue Bonaventure ne portent à l'avenir qu'un seul nom, celui de Rue St. Jacques. Division églale ; le maire suppléant McGibbon vote contre la motion, qui est ainsi perdue.

Le conseiller Donovan propose, secondé par l'échevin David, qu'un règlement soit préparé pour pourvoir à ce que des balayeurs soient régulièrement nommés pour ôter les ordures et les immondices des cours et des maisons.—Adopté.

Un comité spécial doit prendre en considération la motion de l'échevin Stevenson au sujet des taxes à lever sur les propriétés pour le coût des améliorations publiques, et présenter un rapport à la prochaine séance.

Institut-Médical.

Séance du 20 janvier, 1866.

A cette séance eut lieu la lecture du Dr. Bibaud sur la contagion. Le Dr. Bibaud est professeur de Anatomie à l'Ecole Canadienne. C'est qui a suggéré l'idée de fonder un Institut dans l'Ecole de Médecine. C'est a lui donc que nous sommes redevables en partie des avantages que nous retirons de cette institution. Le Dr. Bibaud ne s'en tient pas à sa suggestion. Il a toujours travaillé, et travaille encore pour faire prospérer l'Institut-Médical. Cet homme, ami de la séance et du progrès et dévoué au bien-être et à l'avancement des étudiants dans l'étude si difficile de la médecine, eut à lutter contre ses collègues pour nous obtenir cet Institut. Le succès couronna sa lutte ; l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal eut un Institut. Depuis sa fondation, le Dr. Bibaud ne l'a pas perdu de vue un seul instant. De temps à autre il est venu lui prouver ses sympathies et l'intérêt qu'il lui portait par des conseils et des lectures. Nous espérons qu'il continuera et tant que les membres de l'Institut-Médical seront encouragés par des lectures comme celle de samedi dernier, et celle que nous a donné le Dr. D genais à la séance du 13 janvier dernier, le courage ne faiblira pas et l'Institut sera toujours vivace et florissant. Des remerciements furent votés au savant lectureur et chacun s'en retournera content, apportant une dose de plus de connaissances utiles et pratiques. M. le président donne avis que le Dr. Rottot donnera samedi prochain, 26 courant, une lecture sur le choléra.

R. A. PRIMEAU,
Sec. Arch. I. M.

Elections Municipales.

Voici le résultat des élections municipales dans les endroits suivants du comté d'Outaouais :

Paroisse de Ste. Angélique.—F. Samuel McKay, réélu ; Dr. A. Longpré, Jean-Baptiste Proulx, fils de Théodore, Pierre Auclair, Pierre Chabotte, Ephraim Cheney, Lee H. Hilman,—tous élus par acclamation.

Paroisse de N.-D. de Bonsecours.—MM. Charles Major, Jean-Bte. Racicot, Charles Racicot fils, Jean Chalifoux, F. X. Boucher, Louis D. Fortin, réélus, et Jean Beauchamp, élu,— tous par acclamation.

St. André Avelin—MM. Joseph A. Lévis, Emile Quesnel, Pierre Lacoste, réélus, Edouard Leduc, Edouard Legris, Louis Lauron, Louis Hotte, élus—tous par acclamation.

Ripon et Hartwell—MM. Hercule Chéné, Frédéric Séguin, Apollinaire Vallée, Hilaire Chartrand, Bénoni Pilon, Eustache Turpin fils, et Jean-Baptiste Perrier, élus par acclamation.

Township de Lochaber.— Après votation, MM. George Wm. Cameron, John A. Cameron, Wm. Carson, père, James McFarlane, Philip Nash, réélus ; John McLaughlin et John Dent, élus.

MAIRES ÉLUS DEPUIS.

Ste. Angélique.—François Samuel MacKay, écuier, Notaire, de Papineauville, réélu.

Bonsecours.—Charles Major, écuier, J. P., de Monte-Bello, ré-élu.

St. André Avelin.—J. A. Lévis, écuier, J. P.

Ripon et Hartwell.—M. Hercule Chéné.

Lochaber.—Geo. Wm. Cameron, écuier, J. P., ré-élu.

Paroisse de Sorel.— Maire, M. Pierre Peloquin ; conseillers, MM. Joseph Latraverse, fils de Joseph, Paul Peloquin, Athanase Cardin, Louis Chapdelaine et Paschal Myette.

Russel.—Maire, Wm. Craig, conseillers, John Birmingham, Alexander McGregor, Joseph Lalonde et Thos. Bruyère. Les auditeurs nommés sont MM. Currie et Octave Dufort.

Baie St. Paul.—MM. Pierre Danais, Mamert Simard, Hypolyte Simard, F. X. Cimon, Louis Fortin, Georges Gagnon, père, et Joseph Duchesne.

Joliette.—Maire, G. de Lanaudière, écr., conseillers, MM. Dr. Boulet, J. W. Renaud, J. B. Chapdelaine, Geo. Baby, Pierre Laforais et Eusèbe Asselin. M. Geo. Baby, maire suppléant.

Village de Marieville.—J. A. Archambault, écuier, maire ; conseillers, MM. Jean Alix, Frs. H. Ledoux, Joseph Bachand, Joseph Benjamin, Joseph Gauthier et Alphonse Richer.

Ste. Marie de Monnoir.—Félix Bessette, écuier, maire ; conseillers, MM. Frs. H. Girard, Antoine Alix, Michel Davignon, Benoit Girard, Abraham Fournier et Denis Fontaine.

Village St. Jean-Baptiste, comté d'Hochelaga.—J. O. Villeneuve, écuier, a été élu maire, à la place de Pierre Cérat, écuier, qui a résigné, et M. Adolphe Normandin a été ré-élu secrétaire-trésorier.

Institut-Canadien.

DÉPARTEMENT DU MUSÉE.

Depuis un an, le département du musée a reçu de divers gouvernements 639 timbres, pour les fins postales et celles du revenu de l'intérieur, ayant une valeur de $1000 environ. L'Institut a de plus reçu de plusieurs gouvernements la promesse de l'envoi de leurs timbres respectifs. La collection de l'Institut est une des plus riches qu'il y ait sur le continent. Elle sera bientôt complète, croyons-nous.

La Chambre de Commerce de Montréal s'est prononcée mardi contre les résolutions que lui avait soumises l'hon. John Young relativement à la nécessité d'un canal qui relierait le lac St. Louis et le lac Champlain.

Nous avons hâte de voir la réponse de M. Médéric Marchand aux accusations publiées contre lui dans le *Herald* par M. Stephens. Il avait promis de les réfuter, mais cette réfutation ne vient pas vite. Si M. Marchand ne remplit point sa promesse, nous publierons la semaine prochaine la correspondance de M. Stephens. Ainsi.....!

REVUE SCIENTIFIQUE.

La mort apparente.

(*Suite et fin.*)

III.

Mors certa, mors incerta, dit, au début d'une thèse fameuse, l'un des plus illustres anatomistes du siècle dernier, Jacques-Bénigne Winslow. «La mort est certaine et elle ne l'est pas ; elle est certaine puisqu'elle est inévitable ; elle ne l'est pas, puisqu'il est quelquefois incertain qu'on soit mort. Chacun sait que beaucoup de personnes tenues pour mortes sont sorties de leurs suaires, de leurs cerceuils et même de leurs tombeaux. — Il est également certain que des personnes enterrées avec trop de précipitation ont trouvé dans la tombe une mort dont les horreurs surpassent celles de la corde ou de la roue.»

Winslow avait des titres tout particuliers pour traiter ce sujet effrayant ; deux fois il avait passé pour mort, deux fois on l'avait enseveli ; aussi insiste-t-il en terminant pour qu'on lui applique, à la première occasion, les moyens de vérification qu'il propose, «ou d'autres qu'on pourra imaginer pour s'assurer, ajoute-t-il, si j'ai vraiment payé le tribut inévitable.»

Un docteur en médecine, Jacques-Jean Bruhier, a enrichi la thèse de Winslow de notes volumineuses qui ne contiennent pas moins de cent quatre-vingt-un cas qu'on peut répartir ainsi :

Quatre personnes passèrent pour mortes et furent tuées par des chirurgiens qui en firent l'autopsie.

Soixante-douze allaient être ensevelies quand elles sortirent de l'état l'éthargique.

Cinquante-trois furent enterrées et sortirent vivantes de la tombe.

Cinquante-deux, enterrées vivantes, achevèrent de mourir sous terre.

L'immortel et infortuné Vésale est l'un des quatre chirurgiens mentionnés plus haut.

Saint Augustin raconte qu'un cardinal du nom d'André, étant mort à Rome, reprit ses sens et la vie en présence du pape et de tout le clergé qui assistaient à son service pour faire honneur à sa mémoire. Ce fait fut considéré comme miraculeux. C'était l'un de ces miracles des morts, *miracula mortuorum*, sur lesquels un vieil auteur, Kormann, a écrit un traité, une de ces choses cachées de la nature, comme les appelle Pechlin, qui, plus souvent que notre inattention ne le constate, viennent nous avertir que sous l'ordre commun, il y a des élément d'un ordre nouveau qui diffère totalement du premier.

Un convoi mortuaire arriva dans l'église de Saint-Etienne, à Toulouse, au moment même où le prédicateur était en chaire. Il fallut attendre pour procéder à la cérémonie funèbre, que le sermon fût terminé. Le prétendu mort profita du retard pour donner des signes de vie. On le ramena chez lui ; «d'où il résulte, dit un témoin oculaire, que sans le sermon on aurait enterré un homme vivant.»

Tout le monde connait l'histoire de cette dame d'Orléans qui, enterrée avec une bague, fut ramenée à la vie par un domestique qui lui coupa le doigt pour s'approprier la bague. Trois faits semblables sont arrivés, l'un à Poitiers, l'autre à Toulouse, et le dernier à Cologne.

Une histoire plus célèbre encore est celle de Cirille, qui naquit d'une mère morte et enterrée.

En 1658, pendant que la peste sévissait à Dijon, une femme Nicolle Lentillet fut jetée pour morte dans la fosse commune. Revenant à elle le lendemain, le poids des cadavres dont elle était chargée l'empêcha de faire aucun mouvement. Elle fut tirée de là au bout de quatre jours.

Winslow tenait le fait suivant d'un maître chirurgien de Paris: Un religieux de l'ordre de Saint-François ayant été exhumé trois ou quatre jours après avoir été mis en terre, on reconnut qu'il vivait encore. Il s'était dévoré les mains. Ce malheureux mourut presque aussitôt qu'il eut revu le jour.

Pline mentionne un certain Acilius Aviola, homme consulaire, qui revient à la vie lorsqu'il était deja sur le bûcher. On ne put le sauver à temps, il fut brûlé vif.

Le docteur subtil Jean Duns (Scott), enterré vivant, se rongea les mains et se cassa la tête dans son tombeau. L'empereur d'Orient, Zénon l'Isaurien, paraît avoir eu le même sort.

Guillaume Fabri raconte qu'une demoiselle d'Augsbourg fut ensevelie et mise sous une voûte qu'on mura. «Au bout de quelques années, quelqu'un de la même famille mourut et demanda-t-on la voûte, dont ouverture faite, le corps de la demoiselle fut trouvé sur les degrés, tout à l'entrée de la clôture, n'ayant pas de doigts à la main droite.»

Bruhier parle d'une femme qui mourut lorsqu'elle était sur le point d'accoucher. Quand on l'exhuma, elle tenait dans ses bras une enfant qui avait vécu. Si cette femme a été, comme la précédente, enterrée dans un caveau, son histoire, rapprochée de l'observation transmise par Rigaudeaux, n'a rien d'invraisemblable. Voici cette observation :

Une femme parut mourir dans un accouchement laborieux ; le chirurgien amena un enfant qu'on crut mort : à force de soins on le rappela à la vie. Le lendemain, la mère se portait aussi bien que l'enfant.

Cette croyance aux vampires, si populaire dans les provinces qu'arrose le Bas-Danube, s'explique par les inhumations précipitées. Mais l'explication était trop simple pour se présenter tout de suite aux esprits. On aima mieux supposer, avec les anciens rabbins, que les cadavres sont la proie du serpent, d'Azazeli, que Dieu a condamné à manger de la terre tous les jours de sa vie. — «C'est l'effet de la malice et de l'imposture du diable,» disait Luther. En 1739, Raulff publia à Leipzig une dissertation *de vampiris et masticatione mortuorum in tumulis*, non pour expliquer cette *mastication*, mais afin de prouver qu'elle ne présageait la mort de personne.

Depuis l'époque où Bruhier écrivait (1742), cette effrayante chronique s'est enrichie de faits nombreux.

Thouret, doyen de la Faculté de médecine de Paris, ayant été chargé, en 1786, de présider à l'assainissement du charnier des Innocents, la position dans laquelle il trouva certains squelettes ne lui permit pas de douter qu'ils ne provinssent de personnes enterrées vivantes. La terreur que lui causa ce spectacle fut grande, et, par son testament, il ordonna que toutes sortes de précautions fussent prises pour lui épargner une si horrible destinée.

On cite un homme qui sort de son suaire et demande à manger ; un autre qui se sauve à toutes jambes au moment où on va l'enterrer ; un autre qui est rappelé à la vie par l'incendie de la paillasse sur laquelle il est étendu ; un quatrième dont on laisse tomber le prétendu cadavre, et que le choc rappelle à la vie, etc., etc.

En décembre 1852, un habitant de la commune d'Eymet (Dordogne) fut enterré après avoir été saigné deux fois. On l'exhuma quelques jours plus tard ; ses traits crispés, le sang qui avait baigné son cercueil, tout prouva qu'on l'avait enterré vivant.

Un prince de B..., mort près de Florence d'une maladie de langueur, paraît avoir eu le même sort que la demoiselle d'Augsbourg, dont nous avons parlé. On le trouva derrière la porte du caveau où il avait été déposé, les mains déchirées et tordues ; il était mort de faim.

En certaines villes d'Allemagne, il existe des maisons mortuaires où les morts sont déposés jusqu'à ce que la décomposition putride se manifeste. Berlin est une de ces villes. Or, on cite un document d'après lequel, dans cette ville seule, dans l'espace de deux ans et demi, dix personnes réputées mortes auraient été rappelées à la vie. A Paris, elles eussent été enterrées.

Parmi les faits qu'on raconte, il en est sans doute de controuvés, mais combien a-t-il dû s'en produire à l'insu de tout le monde ? Quand on réfléchit à l'incertitude des signes sur lesquels on s'est fondé si longtemps pour constater la mort, tels que : face cadavéreuse, yeux affaissés et obscurcis, peau froide et livide, mains opaques, doigts fléchis ; à l'insuffisance des preuves tels que : miroir placé devant la bouche, incisions, brûlures : à la légèreté avec laquelle les décès sont vérifiés quand un officier de l'état civil est chargé de ce soin ; au peu de temps qui s'écoule souvent entre la mort supposée et l'inhumation ; à la précipitation avec laquelle ont lieu les enterrements lors des grandes épidémies ou à la suite des batailles (Winslow a déjà fait cette remarque), on est obligé de le reconnaître ! si nombreux que puissent-être les faits controuvés, les faits réels et qui demeurent inconnus sont bien plus nombreux encore.

Si le document relatif à la ville de Berlin est authentique, comment expliquer que dans une ville comme celle de Paris, dont la population est cinq fois plus considérable, et qui, par conséquent, semblerait devoir présenter en trente mois cinquante exemples de résurrection, les cas de retour à la vie soient au contraire si fort au-dessous de ce chiffre ?

Combien de fois des amis et des parents en deuil ont-ils conduit vivant à sa dernière demeure celui dont ils pleuraient la perte !

VICTOR MEUNIER.

FAITS DIVERS.

☞ Plusieurs articles, et une correspondance sont forcément remis au prochain numéro.

—La *Gazette de Sorel* nous apprend que la construction d'une église pour la ville de Sorel est actuellement à l'état de projet. Quatre des principaux citoyens de cette petite ville ont déjà souscrit la jolie somme de $7,400.

—Le Canada a exporté aux Indes, l'année dernière, pour un montant de $41,313 ; ces exportations consistent particulièrement en bois et en poisson. Nos importations de ce même pays ont été de $200,000.

—Jules Janin traversait dernièrement, par un jour de pluie, avec de pénibles efforts, un boulevard que le macadam, nouvellement établi sur cette voie, rendait infranchissable. Un monsieur qui l'accompagnait lui exprimait l'espoir que justice lui serait enfin rendue, et qu'il serait bientôt un des quarante immortels. " Pourquoi pas ? aurait répondu Janin ; puisqu'on macadamise tout aujourd'hui, je ne sais pas trop pourquoi l'on ne m'*académiserait* pas à mon tour."

—Les fils de M. William Johnson, frère du Président des Etats Unis, viennent de publier une lettre qui confirme l'exactitude des précédents rapports d'après lesquels leur père, tué à la suite de l'explosion de son propre fusil, est mort faute de soins chirurgicaux—parce que les chirurgiens rebelles ont refusé de le soigner, sous le prétexte qu'il était unioniste et frère du Président. C'est à Velasca, Texas, que l'accident fatal est arrivé, et il a fallu envoyer jusqu'à Columbia, à une distance de cent milles, pour obtenir l'assistance de chirurgiens fédéraux ! Quand on fit appel aux médecins de Velasca, ils répondirent qu'il y avait déjà trop de Johnson...

— A la veille des élections, il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître la valeur de la propriété foncière et des taxes à Montréal. Voici des chiffres puisés aux dernières sources officielles :

Quartier.	Valeur Totale.	Rente Annuelle.	Cotisations.	Taxes
Est	$3,212,700	$155,066	$14,629	$24,030
Centre..	2,959,100	246,603	18,495	45,972
Ouest...	4,936,880	351,784	26,383	69,692
St. Anne	5,161,800	396,152	29,711	50,796
St. Ant'e	9,001,700	596,786	44,758	65,257
St. Laur.	3,990,420	288,850	21,663	32,503
St. Louis	3,849,500	254,274	19,070	27,652
St. Jacq.	2,586,970	208,861	15,664	23,172
SteMarie	1,731,938	136,522	10,239	16,372
	$37,931,008	2,481,285	197,617	355,455

COMMERCE.

MARCHÉ DE MONTRÉAL.

23 janvier.

Marché à fleur inactif ; il n'y a eu que quelques ventes en détail. Prix nominaux et sans changements.

Fleur par qrt de 196 lbs :—extra super. $7.00 à 7.50 ; extra 6.75 à 7.00 ; de goût, 6.25 à 6.50 ; superfine, blé du Canada, 5.40 à 5.50 ; superfine, blé de l'Ouest, 5.40 à 5.50 ; superfine, marques de la cité, 5.40 à 5.50 ; fleur des Etats de l'Ouest, choisie 5.75 ; superfine No. 2, $4.90 à 5.05 ; fine, 4.25 à 4.35 ; moyenne, nominale, $3.75 à 4.00 ; Recoupes, $3.00 à 3.20 ; fleur en sac, 2.95 à 3.00 par 112 livres.

Farine d'Avoine, par qrt de 200 lbs :—$4.60 à 5.10, selon la qualité.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada, de 1.16 à 1.[illegible] ; blé du printemps de Chicago et Milwaukee, de 1.14 à 1.20 ; les prix sont purement nominaux.

Pois, par 60lbs—Purement nominal, de 70c à [illegible]c.

Orge, par 48 lbs—Vendue de 60c à 67c par 50 lbs selon la qualité.

Avoine par 32 lbs.—Aucune transaction considérable n'a transpiré; les prix sont de 30c à 32c.

Blé-d'Inde, par 56 lbs—Aucune transaction n'a transpiré; nominal, de 57c à 58c.

Alcalis, par 100 lbs. — Marché tranquille. Potasse, premières, vendues à 5.80 à 5.85; secondes, 5.50. Perlasse: 6.80; secondes vendues de 7.00 à 7.35.

Cochons abattus, par 100 lbs—Marché bien approvisionné; $7.50 à $7.75.

Lard, par qrt. de 200 lbs—Marché sans changement. Les prix sont nominaux, de 23.50 à 24.50 pour vieux et nouveau mess inspecté.

Beurre, par lb—Marché lourd. Beurre frais ordinaire 18c à 19c, beurre frais de choix 19c à 20c.

Prix courants en Détail du Marché Bonsecours.

Montréal, 24 janv. 1866.

		s.	d.		s.	d.
Fleur de Blé	par quintal	16	6	@	17	0
Farine d'avoine	do	11	0	@	12	0
Farine de Blé d'Inde	do	8	0	@	9	0
Pois	par minot	3	9	@	4	0
Orge 50 lbs	do	2	9	@	3	0
Avoine 40 lbs		1	8	@	1	10
Sarasin	minot	2	6	@	2	9
Lin (Graine de)	do	8	0	@	9	0
Mil (Graine de)	do	8	0	@	9	0
Blé-d'Inde	do	4	9	@	5	0
Patates	par poche	2	6	@	3	0
Fèves	par minot	5	0	@	6	0
Oignons	par Tresse	0	4	@	0	6
Œufs frais	par douzaine	1	1	@	1	3
Beurre frais	par lbs.	1	3	@	1	6
Beurre salé	do	1	0	@	1	1
Sucre d'érable	do	0	6	@	0	6½
Miel	do	0	6½	@	0	7
Lard, frais	par 100 lbs.	42	6	@	45	7
Bœuf	par 100 lbs.	25	0	@	35	0
Lièvres	par couple	1	0	@	1	3
Dinde (Vieux)	do	10	0	@	15	0
Dinde (Jeune)	do	8	0	@	10	0
Oies	do	7	0	@	10	0
Canards	do	3	0	@	4	0
Poules	do	3	0	@	5	0
Poulets	do	3	0	@	4	0
Canards sauvages	do	1	8	@	2	0
Pigeons	do	1	0	@	1	3
Perdrix	do	2	6	@	3	0
Pommes	par quarts	17	6	@	20	0

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 22 janvier.

Blé—$1.23 en magasin; reçu 7,000 mts.
Farine—$6.75, lourd.
Lard—$26.50.

Chicago, 22 janvier.

Blé—$1.23 en magasin; reçu 19,000 mts.
Blé-d'Inde—42c à 43c en magasin.

BULLETIN FINANCIER.

New-York, 24 janv.—Or ouvert à 138¾ à 139; échange sterling 9 prime pour l'or. Echange sur New-York—Greenbacks achetés à 28¾ à 29 d'escompte, vendus à 28 à 28¼. Argent acheté 3¼ à 3½, vendu à 3 à 3¼ d'escompte.

MARCHE DE NEW-YORK.

23 janvier.

Alcalis—Tranquilles.

Fleur.—Reçu, 8,719 qts, marché lourd; ventes 6,200 qrts; $6.65 à $7.20 pour superfine de l'Etat, 7.55 à 7.85 extra do, 7.90 à 8.10 choisie do, 6.75 à 7.20, sup de l'Ouest, 7.60 à 8.15 com. à ord. ex. de l'Ouest; 8.35 à 8.50 com. à bonne, marques d'exportation extra R. H. O.

Fleur du Canada—Lourde; ventes 200 qrts; 7.85 à 8.25 com. et 8.25 à 11.00 bonne au choix extra.

Blé—Reçu 1,130 mts, lourd; le blé du printemps tend à la baisse, ventes 4,000 mts nouvel ambre de l'Etat à 2.50 et 21,000 mts no. 1 Mil. à 1.70, et 1.75 nouvel ambre Mil.

Seigle—Tranquille.

Orge—Lourde et à la baisse; vente 8,000 mts, H.-Canada 1.15.

Blé-d'Inde—Reçu 13,530 mts, marché lourd; ventes 295 mts; 82c à 83c vicié; 85c à 88c sain mêlé de l'Ouest en magasin.

Avoine—Lourde; 38c à 43c viciée, 54c à 55c saine de l'Ouest, 53c à 54 du Canada, 50c à 52c de Jersey et Penn., 54c à 55c de l'État.

Lard—Lourd et sans changement; ventes 2,750 qrts; 29.75 à 30.00, nouveau mess, fermé à 29.75 comptant.

Bœuf—Tranquille.

Saindoux—Plutôt lourd; 15c¼ à 16c¼.

DECÈS.

A Stanfold, Townships de l'Est, le 21 du courant, de dipthérie, MARIE-ANGÉLIQUE-FRANCES-HILDA, 4me fille de George S. Pacaud Ecr., à l'âge de 5 ans et 9 mois.

A St. Célestin, le 17 courant, à l'âge de 18 ans, Delle. ELIZA DAVID, fille du Major Stanislas David, et sœur de MM. David, avocats, de cette ville.

Sa mort a été, comme sa vie, pleine de souffrances, de résignation et de tristesse.

Frappés au cœur, il y a quelques années, par la mort d'une mère chérie, sa douleur et sa sensibilité l'ont conduite lentement au tombeau.

☞ **UNE question. — Pourquoi** tiendrait-on 4 ou 5 chevaux de mauvaise mine et malade à l'ouvrage tandis qu'un bon cheval pourrait faire l'affaire? Si le cheval a des vomissements, l'haleine courte, a le rhume et la toux, ou sa respiration affectée de quelque manière; si son appétit est mauvais ou ses organes digestifs dérangés, la peau rude et collée sur les côtes, nous conseillons pour tous ces cas l'emploi du "Darleys Arabian Heave Remedy and condition Medecine." Il ne manque jamais de faire du bien et guérit toujours la maladie. Cette composition est exempte de toute composition dangereuse et l'on peut s'en servir en tout temps avec sûreté. Essayez ce remède et nous sommes convaincus que vous serez satisfaits.

Rappelez-vous du nom et faite attention que les noms de *Hurd et Co.* soient sur chaque paquet.

Northrop et Lyman, Newcastle, C. O., propriétaires pour les Canadas, vendu par tous les marchands de médecines.

DEVINS ET BOLTON,
Agents à Montréal.
21 déc. [D C]—am—139

☞ **PASTILLES de Bryan.**—Ce grand remède populaire est en usage depuis plus de vingt ans, donc on ne peut pas dire qu'on en est à l'essai. Elles ont été parfaitement expérimentées, et déclarées par les personnes dont elles ont conservé la vie et la santé, être un remède pur, inoffensif et éminemment salutaire. Si elles sont prises à temps, elles guérissent invariablement le rhume, la toux, les maux de gorge et toutes les affections des Bronches. Un seul essai convaincra le plus sceptique. A vendre chez tous les marchands de médecine à 25 cents la boite.

DEVINS ET BOLTON,
Agents à Montréal.
21 déc. 1865. [D C]—am—139

INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS.

LECTURE.

A l'Assemblée de Vendredi prochain, le 26 courant, M. H. LECLAIR, Professeur, fera une Lecture sur le sujet suivant:

REFLEXIONS PRATIQUES SUR LA MÉCANIQUE.

Tous les membres sont priés d'y assister.

Par ordre,
O. COURSOLLES,
Secrétaire.
25 janvier. 5

CORPORATION DE MONTREAL

Département des Chemins.

AUX ENTREPRENEURS

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour de la pierre," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à QUATRE heures P. M., JEUDI, le 1er février prochain, pour

L'EXTRACTION ET LA LIVRAISON
DE
500 Toises de Pierres Concassees,

A être prises sur le terrain de la Corporation de la Cité, situé entre le Réservoir et la rue, au bas de la propriété de Hugh Allan, Ecr.

Les soumissions devront être en conformité avec les termes du dévis que l'on pourra voir au Bureau du soussigné, le et après jeudi, le 25 du courant.

Elles devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra se procurer à ce bureau et fournir les signatures de deux personnes responsables qui s'engageront à se porter cautions pour la due exécution de l'ouvrage.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des soumissions.

Par ordre,
P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel de-Ville, Montréal, 25 Janvier, 1866. cs—5

No. 6449.

Cour de Circuit pour le District de Montréal.

JOSEPH CADORET,
Demandeur.
vs.
ANTOINE DION,
Defendeur.

LE trois Février prochain, à TROIS heures de l'APRÈS-MIDI, sur la Rue Craig près de la Petite Rue St. Antoine, dans la cité de Montréal, aura lieu la vente judiciaire des biens meubles et effets mobiliers du Défendeur saisis en cette cause, consistant en divers meubles et effets de ménage.

J. G. NOLIN,
H. C. S.
Montréal, 24 janvier 1866. af—5

AVIS SPECIAUX.

☞ **L'EAU de Floride de Murray** et Lanman, qui a une si grande renommée sur les marchés de l'Amérique du Sud et des Indes Occidentales, et manufacturée d'abord que pour ces pays, a aujourd'hui une célébrité non moins grande dans ce pays. A présent que le véritable article est introduit et porte la marque distinctive du commerce des propriétaires, il est très facile de le distinguer rien que par l'extérieur, des préparations contrefaites. Le cachet interne de sa pureté est encore un moyen plus sûr de ne pas s'y tromper, parce que l'Eau de Floride de Murray et Lanman a l'odeur des fleurs et des plantes tropicales avec lesquelles elle est préparée et, exposée à l'air elle acquiert plus de délicatesse dans son arome au lieu de produire de mauvaises exhalaisons, comme c'est le cas pour les eaux de toilette aromatisées avec des huiles essentielles.

☞ Voyez à ce que les noms de Murray et Lanman soient sur chaque enveloppe, étiquette et bouteille, sans cela rien de véritable.
23 janvier. bs—4

☞ **AFFECTION de cœur avec** souffrance après ces repas, complètement guéris.

Sault au Recollet 2, janv. 1864.

A MM. Devins et Bolton, Pharmaciens, Rue Notre-Dame, Montréal.

MESSIEURS. — Depuis six ans je souffrais d'une maladie de cœur et d'un dérangement d'estomac avec beaucoup de souffrance après avoir mangé. Je me décidai à faire l'essaie de la Salsepareille de Bristol et après avoir pris une première bouteille je sentis beaucoup de soulagement, et après en avoir pris 4 bouteilles je me trouvai complètement guéri. Je crois qu'il est de mon devoir de faire connaître ces faits et de dire que j'avais été soigné à plusieurs reprises par différents médecins tant de la ville que de la campagne sans éprouver aucun soulagement.

Il y a à présent six mois que j'ai pris la dernière bouteille de Salsepareille et je ne me suis pas ressenti de ma maladie.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
THEOPHILE PAQUET.
20 janv. bs—3

☞ **AVIS.—Revues periodiques,** Magazines, Livres de Fantaisie, Nouvelles, Papeterie, Livres d'Ecole, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le *Courier des Etats-Unis, LE PAYS* et tous les journaux français et anglais de Montréal et de New-York, à vendre au DEPOT de Journaux de DALTON, COIN DES RUES CRAIG ET ST.-LAURENT.

☞ **C'EST avec un grand plaisir** que nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les qualités supérieures des **Pastilles-à-Vers Végétales de Devins.**

Ce remède si nécessaire pour nos enfants est sans contredit préférables à toutes autres préparations de ce genre, nos médecins en approuvent l'usage et le débit considérable qui se fait de ces **Pastilles** est une garantie de plus de leur efficacité.

Nous disons donc aux mères de famille: mères, ne craignez rien; ces **Pastilles** sont parfaitement inoffensives; elles sont préparées sous la direction immédiate de MM. Devins et Bolton, chimistes, à Montréal.
12 déc. 135

☞ **LE grand remède anglais.**—Célèbres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

Elles conviennent plus particulièrement aux femmes mariées. Elles régularisent en peu de temps la menstruation.

AVIS.

Dans tous les cas d'affection nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleur blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complète sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco*, sur reception d'une piastre et 6 timbres de postes.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.
JOB MOSES,
Rochester N. Y.

A vendre chez tous les pharmaciens de Montréal et chez tous les marchands de médecines.
21 déc. aa—139

AVIS SPECIAUX.

☞ **NE prenez plus de médecines** désagréables au goût et incertaines.

Pour des maladies désagréables et dangereuses, usez du HELMBOLD'S EXTRACT BUCHU, qui a reçu l'approbation des MÉDECINS LES PLUS RENOMMÉS des Etats-Unis.

Il est maintenant offert à l'humanité souffrante pour la guérison des maladies et symptômes suivants causés par les maladies et l'abus des organes urinaires et sexuels: Débileté générale, dépression mentale et physique, imbécilité, le sang se portant au cerveau, idées confuses, hystérie, irritabilité générale, épuisement, insomnie, défaut d'efficacité musculaire, perte de l'appétit, emaciation, désorganisation ou paralysie des organes génitaux, palpitation de cœur, et, enfin, tous les concomitants d'un état du système nerveux et débile. Pour être sûr d'aucune falsification, coupez cet entrefilet et allez demander du HELMBOLD'S.

Ne vous servez pas d'autres remèdes: votre guérison est garantie.

Voyez l'annonce dans une autre colonne

On lit dans la *Tribune* de New-York

"Ce qui fait que les AMERS DES PLANTATIONS DE DRAKE sont d'un usage aussi universel et réalisent un débit aussi énorme, c'est que les ingrédients qui entrent dans leur composition sont toujours de la meilleure qualité et d'une nature hautement fortifiante, bien que le coût de ces mêmes matériaux se soit considérablement élevé." etc.

La *Tribune* ne pouvait parler plus justement. Les Amers des Plantations ne sont pas seulement composés des plus purs ingrédients, mais le peuple sait exactement ce dont ils se composent. La recette est publiée sur chaque bouteille, et les bouteilles ne sont pas plus petites. Au moins vingt imitations et contrefaçons ont été mises en circulation; mais après avoir trompé une fois le public, elles disparaissent et restent dans l'oubli.

Ces amers des Plantations sont maintenant en usage dans tous les hôpitaux du gouvernement, sont recommandés par les meilleurs médecins et sont garantis produire un effet bienfaisant *immédiat*. Il n'y a rien d'aussi concluant qu'un fait.

"* * * Je vous dois beaucoup, car je crois fermement que les Amers des Plantations m'ont sauvé la vie.

REV. W. H. WACGONER, Madrird N. Y."

"* * * Tu voudras bien m'envoyer deux autres bouteilles des Amers des Plantations. Mon épouse en a recueilli les plus salutaires effets.

Ton ami, ASA CURRIN, Philadelphie, Pa."

"* * * J'ai grandement souffert de la dyspepsie et j'ai été obligé de renoncer à prêcher. Les Amers des Plantations m'ont guéri.

REV. J. S. CATHORN, Rochester, N. Y."

"* * * Envoyez-nous vingt-quatre douzaines de vos Amers des Plantations, dont la popularité parmi les patrons de notre maison augmente tous les jours.

SYKES CHADWICK et Cie.,
Propriét. de l'hôtel Willard, Washington, D. C."

"* * * J'ai donné des Amers des Plantations à des centaines de soldats blessés, qui s'en sont merveilleusement bien trouvés.

G. W. D. ANDREWS,
Surintendt. de l'Asile des Soldats,
Cincinnati, O."

"* * * Les Amers des Plantations m'ont guéri d'une maladie du foie qui m'avait forcé de renoncer à mes affaires.

H. B. KINGSLEY, Cheveland, O."

"* * * Les Amers des Plantations m'ont guéri d'un dérangement des rognons et des voies urinaires qui me faisait souffrir depuis des années. Ils agissent comme un charme.

C. C. MOORE, 254, Broadway."

NEW BEDFORD, Mass., 24 nov. 1863.

CHER MONSIEUR:—Depuis quelques années je souffrais d'affreuses crampes dans les membres, le froid aux pieds et aux mains, et mon système était dans le plus grand désordre. Tous les efforts de la médecine avaient été vains. Quelques amis de New-York m'engagèrent à faire usage de vos Amers des Plantations, dont ils s'étaient trouvés bien eux-mêmes. Je commençai à en prendre un petit verre à vin après mon diner. Me sentant revenir graduellement, je continuai, et au bout de quelques jours, imaginez ma surprise, les crampes m'avaient laissé complètement ainsi que ce froid qui me faisait souffrir; je pouvais dormir toute la nuit, chose qui ne m'était pas arrivée depuis des années. Aujourd'hui je suis aussi bien que le premier venu. Mon appétit et mes forces se sont grandement améliorées depuis que j'ai commencé à prendre des Amers des Plantations.

Respectueusement, JUDITH RUSSELL.

Si les dames connaissaient ce que des milliers d'elles nous écrivent constamment, nous croyons candidement que la moitié de leurs faiblesses, de leur prostration et de leurs maladies disparaîtrait. James Marsh, écr., du No. 159, 14e rue Ouest, New-York, dit "qu'il a trois enfants dont les deux premiers sont chétifs, son épouse ayant été incapable de les nourrir ou d'en prendre soin. Depuis deux ans elle prend des Amers des Plantations, et maintenant un autre enfant qu'elle a nourri et dont elle prend elle-même soin, et l'enfant et la mère sont tous deux forts, vigoureux et gais. Cet article est sans pareil pour les mères!", etc.

Nous pourrions donner ici de pareils témoignages en assez grand nombre pour remplir un volume. Ils parlent par eux-mêmes. Les personnes ayant d'habitudes sédentaires et souffrantes de faiblesse, de lassitude, de palpitation de cœur, manque d'appétit, de malaise après les repas d'affection de foies, de constipation, des diabetes, etc., trouveront dans les amers un remède efficace et prompt.

Toutes les bouteilles pour l'exportation et vendues en dehors des Etats-Unis ont un capuchon en métal et une bande verte autour du goulot.

Défiez-vous des bouteilles, qui ont été vidées puis remplies de nouveau. Toute personne prétendant vendre les Amers de Plantations en gros ou au gallon est un imposteur. Nous ne les vendons qu'en bouteilles.

Vendu par les principales maisons sur toute la surface du globe.

P. H. DRAKE ET Cie.,
New-York.

JOHN F HENRY ET Cie.,
Agents en gros pour les Canadas.
1er juin aa—56

AVIS SPECIAUX.

☞ **LA Santé vaut-elle la peine** d'un essai?—Si vous pensez que oui lecteur malade, vous êtes invité à suivre l'exemple de cette foule nombreuse de personnes qui ont trouvé, quand elles s'y attendaient le moins, du soulagement dans les *Pilules Sucrées de Bristol.* L'étendue de leur opération médecinale est large. Elles produisent non-seulement le meilleur effet sur les maladies immédiates de l'estomac, du foie et des entrailles, mais aussi dans un grand nombre de maladies contingentes. Dans les spasmes et douleurs de toutes sortes, elles sont considérées par les médecins éminents aussi bien que par les hommes qui n'appartiennent pas à la profession, comme le plus complèt de tous les remèdes. Elles renouvellent le sytème général pendant qu'elles soulagent beaucoup les entrailles, et dans les cas de prostration physique provenant de l'âge, d'une constitution faible ou d'un malaise spécifique, elles sont inappréciables. Quand d'autres purgatifs rendent le patient plus malade, elles récupèrent et rafraîchissent. Les apérients créent ordinairement le dégoût de la nouriture, mais ces pilules produisent l'appétit. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats.
23 janvier. bs—9

☞ **PAIN Killer de Davis.** — Une préparation proposée comme un baume pour les douleurs a été inventée par Peray Davis, de Providence, R. I. Sa popularité est devenue universelle, et, est à présent aussi populaire qu'elle ait jamais été. Cette préparation peut être trouvée dans l'armoire de toutes les familles, prête à être mise en usage, elle est considérée comme le meilleur article connu contre "toutes les douleurs dont la chair est héritière." — Boston Bee. Vendu par tous les commerçants de médecines.
23 janvier. bs—4

☞ **BRONCHITES, toux, asthme** et tous les maux de gorge et de poumons sont guéris par l'usage des "Pastilles Bronchitiques de Brown."

"J'ai été affligé d'une bronchite durant l'hiver dernier, et n'ai trouvé de soulagement que dans l'usage de vos PASTILLES BRONCHITIQUES."

C H. GARDNER,
Principal de l'Institut pour les femmes,
de Rutger, New-York.

"Soulagement presque instantané pour l'asthme"

Révd. A. C. EGGLESTON, N.-Y.

"J'ai beaucoup de plaisir à reconnaître l'efficacité de vos "Pastilles pour les Bronches," dans une affection de la gorge et de la voix, causée par le chant en public. Elles étaient ce qu'il me fallait, soulageant ma gorge et me rendant la voix, de manière que je pouvais chanter sans fatigue.

T. DUCHARME,
Chantre à l'Eglise paroissiale, Montréal.

"Incommodé par le rhume, ou après avoir parlé en public, j'ai trouvé toujours du soulagement dans les Pastilles de Brown.

HENRY WILKES, D. D.,
Pasteur de Zion Church, Montréal.

Vendu par tous les droguistes à 25 cents la boîte.
22 nov. bm—3

☞ **QU'EST-ce que Mme Winslow?**—A cette question souvent posée, nous répondrons simplement que cette Dame, depuis au-delà de 30 ans, a consacré entièrement son temps et ses talents comme femme médecin et nourrice, principalement auprès des enfants. Elle a particulièrement étudié la constitution et les besoins de cette classe nombreuse, et, comme résultat de ses travaux et de ses connaissances médicales, obtenu dans une vie passée comme nourrice et médecin, elle a composé un Sirop adoucissant pour les enfants qui font leurs dents. Ce Sirop agit d'une manière magique, donnant le repos et la santé, c'est de plus un remède infaillible pour entretenir les intestins.

En conséquence de ce remède, Mme Winslow s'est fait une réputation universelle et a été considéré comme une bienfaitrice de sa race; les enfants, assurément, doivent l'exhalter et la bénir: c'est au moins le cas dans cette cité. Une grande quantité de ce Sirop adoucissant est JOURNELLEMENT vendu usité ici. Nous pensons que Mme Winslow a immortalisé son nom; nous croyons sincèrement que des milliers d'enfants ont été sauvés d'une mort prochaine pour avoir été soigné à temps avec son Sirop; que des millions encore à naître auront aussi le bénéfice de ses propriétés merveilleuses et qu'il s'uniront tous pour la combler de bénédiction. Aucune MÈRE n'aura rempli, dans notre opinion, son devoir envers ses petits enfants souffrants, si elle n'a pas recours au Sirop adoucissant de Mme Winslow. Essayez-le, mères!—*Ladies-Visitor*, cité de New-York.—Vendu par tous les droguistes. 25 cents la bouteille.
20 janvier 1866. [D C]—bm—126

☞ **GENERALEMENT connu.**—On suppose généralement que les Weslester, les Palmerston, les Gortacchoffs, les Garibaldi sont renommés par le monde. L'un de nos amis, récemment arrivé de la Chine nous raconte son voyage à l'intérieur. Ce que l'on demandait le plus fréquemment était si l'on connaissait le Dr. Ayer, le grand facteur de médecines. On se sert de ses remèdes. Plusieurs ont été guéris par ses médecines et l'on en parle comme s'il occupait toute l'Amérique ou s'il en était l'avenir. Un mandarin qui avait été guéri d'une ulcère maligne par l'usage de la Salsepareille de Bristol, croit que cette médecine est notre principal article d'exportation et que l'inventeur est l'un des quelques hommes qui ont produit quelque chose digne de l'attention des Chinois.—(*New-York News.*)
1er aout 80

LA
COMPAGNIE DU RICHELIEU.

L'ASSEMBLEE générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Richelieu aura lieu en son Bureau, à Montréal, MERCREDI, le 7 FEVRIER prochain, à DEUX heures de l'APRES-MIDI, pour recevoir le rapport des Directeurs sur les affaires de l'année écoulée, pour l'élection d'un nouveau Bureau de Direction pour l'année courante et pour la transaction d'autres affaires concernant la Compagnie.

Le livre de transport sera fermé du 29 janvier au 7 février prochain, les deux jours exclusivemeet.

Par ordre,
J. N. BEAUDRY,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Richelieu. Montréal, 23 janvier 1866. jd—4

AVIS.

LES soussignés donnent par les présents avis qu'il feront application à la prochaine assemblée du Conseil-de-Ville pour qu'il leurs soit loisible d'ériger un engin à vapeur dans les bâtisses qu'ils occupent maintenant coin de la rue St. Maurice et de la ruelle Longueuil.

FRANKEL ET MULLIN.
Montréal, 23 janvier 1966 jf—4

Pension Demandée.

UN jeune Monsieur désirerait trouver une pension dans une famille canadienne-française où il n'y aurait pas d'autres pensionnaires ni d'enfants, et à 15 minutes de marche du Bureau de Poste.

Adresser, boite 418, Bureau de Poste, Montréal.
Montréal, 23 janvier, 1866 ef—4

ANNONCES DE LA CORPORATION

CORPORATION DE MONTREAL.

Département de la Police

AVIS public est par les présentes donné que les deux sections soixante du règlement de la Cité, chapitre XXX, seront strictement mises en vigueur:

Sec. 20.—"Aucun occupant ou personne ayant la charge d'aucune maison, partie de maison, magasin ou partie de magasin, bâtisse ou partie de bâtisse dans cettte Cité, ne laissera la NEIGE S'ACCUMULER ou la GLACE se FORMER sur le toit des dites maisons ou bâtisses ou parties d'icelles, de manière à offrir du danger pour les passants, sous une PÉNALITÉ n'excédant pas VINGT DOLLARS, et un emprisonnement n'excédant pas trente jours, pour chaque offense.

Sec. 21.—La neige ou la glace accumulée ou formée sur les dits toits comme susdit, sera ENLEVÉE ou JETÉE A BAS par la personne ayant la charge des dites maisons ou bâtisses avant NEUF HEURES du matin: et elles prendront les précautions nécessaires pour en PRÉVENIR les passants des rues, sous une pénalité n'excédant pas VINGT DOLLARS et un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Par ordre,
F. W. L. PENTON,
Chef de Police.

Bureau du Chef de Police, Station Centrale, Montréal, 20 janvier 1866. cfpspts—3

CORPORATION DE MONTREAL

BUREAU DES REVISEURS.

Avis Public

EST par le présent donné que le dit BUREAU DES REVISEURS nommé pour reviser la liste des voteurs pour la prochaine Election Annuelle d'un MAIRE, et de CONSEILLERS, ainsi que pour les Elections Parlementaires, dans cette ville, S'ASSEMBLERA, à l'Hôtel-de-Ville, TOUS LES JOURS, à DIX heures du matin, depuis et après SAMEDI, le VINGT JANVIER courant, et tous les jours suivants, jusqu'à ce que toutes les dites listes des voteurs soient réglées; et que la révision des listes se fera dans l'ordre suivant, savoir:

Le bureru révisera:

Les listes des Quartiers EST, CENTRE et OUEST, SAMEDI, le 20 janvier courant;

La liste du Quartier STE. ANNE, LUNDI, le 22 janvier courant;

La liste du Quartier ST. ANTOINE, MARDI, le 23 janvier courant;

La liste du Quartier ST. LAURENT, MERCREDI, le 24 janvier courant;

La liste du Quartier ST. LOUIS, JEUDI, le 25 janvier courant;

La liste du Quartier ST. JACQUES, VENDREDI, le 26 janvier courant;

La liste du Quartier STE. MARIE, SAMEDI, le 27 janvier courant.

Et toutes personnes qui ont demandé à faire ajouter leurs noms à quelques-unes des dites listes ou qui ont objecté aux noms maintenant sur aucune des dites listes et demandé à les en faire rayer, ou qui sont en aucune manière intéressées dans les dites listes, sont par le présent notifiées de se présenter devant le dit Bureau aux jours ci-dessus mentionnés, pendant lesquels les listes dans lesquelles elles sont concernées seront révisées.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 9 janvier 1866. cs—145

CORPORATION DE MONTREAL.

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

AVIS

EST par les presentes donné qu'en conséquence de la BAISSE EXTRAODINAIRE DE L'EAU, à la tête du canal de l'Aqueduc, et de la diminution de la force motrice qui en résulte, la provision d'eau sera, jusqu'au 1er AVRIL prochain, repartie comme suit:

Toute cette section de la cité qui se trouve audessous du niveau de la rue Sherbrooke recevra l'eau depuis SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P. M. chaque jour.

Et cette section de la cité qui se trouve au niveau de la rue Sherbrooke et au-dessus, depuis SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures P. M.

Pendant ce temps la ville aura son approvisionnement d'eau ordinaire lorsque les circonstances le permettront.

(Par ordre,)
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 11 janv. 1866 bm—146

PARTS

DE LA

Compagnie de Petrole Lewellyn

A vendre au Bureau de
LEWELLEYN ET CIE.,
131, Grande Rue St. Jacques,

Où l'on pourra se procurer toutes sortes de renseignements sur cette importante Compagnie.

A. PELLETIER.
25 nov. 129

FERRONNERIE.

FERRONNERIE et POELES.

POELES DOUBLES divers patrons,
POELES DOUBLES à 2 Fourneaux,
POELES de CUISINE pour Bois ou Charbon,
POELES de PASSAGE,
ALBANIAN,
MORNING GLORY,
NORTHERN LIGHT,
AVEC UN

Assortiment General de Ferronnerie

210, *RUE ST. PAUL*, 210,

Au coin Place Jacques-Cartier.

Vieux poêles et vielle fonte pris en échange.

G. LEPAGE.
28 sept. 1865. cm—105

CROWE & LAPIERRE,

FORGERONS ET SERRURIERS,

No. 88 Ruelle de Fortifications,
PRES DE LA RUE ST.-PIERRE,
MONTRÉAL.

C. & L., sont prêts à exécuter toute commande dans leur ligne, tels que Coffre-forts, Portes en fer, Contrevents, Serrures, Clefs,

POSAGE DE CLOCHES,

Estampes de toutes sortes,

Tout ordre exécuté dans le plus court délai et à bon marché.
4 octobre. aa—107

Machines patentées pour tordre le linge.

CETTE machine connue sous le nom de "Universal" munie de Roues dentées, s'adapte facilement sur toute espèces de cuve. Elle sauve de l'ouvrage! Elle ménage le linge! Toute personne tenant Maison devrait en avoir une.

A vendre chez
G. HAGAR & Co.,
Nouveau Numéro 520 Rue St. Paul.
30 septembre jno—106

CORPORATION de MONTREAL

AVIS PUBLIC.

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent, par les présentes, AVIS PUBLIC que LUNDI, le DOUZIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais de Justice de cette ville, ils présenteront, par le ministère de leur dit Conseil et Procureur, à un des Juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le District de Montréal, en la Chambre, une Requête demandant au dit Juge de choisir et nommer, en vertu de l'Acte de la Législature 27 et 28 Viet., ch. 60, trois personnes capables et désintéressées pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de terre ou bien-fonds ci-après mentionnés et désignés, que la dite Corporation de la Cité de Montréal a décidé d'acquérir par résolution passée le vingt-septième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-cinq, pour l'ÉLARGISSEMENT et le PROLONGEMENT de la RUE ANDERSON, savoir; —

No. 1. Un lopin de terre, avec bâtisses ou parties de bâtisses sus-érigées, borné au nord-ouest par la propriété de James Simpson, au sud-est par la rue Lagauchetière, au sud-ouest par la rue Anderson nord et au nord-est par le résidu de la propriété de Benjamin Comte, tel que requis pour l'élargissement de la rue Anderson.

2. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la propriété de John Fratherstone, au sud-est par la propriété de Benjamin Comte, au sud-ouest partie par la rue Anderson et partie par la propriété de la succession Cunningham, et au nord-est par le résidu de la propriété de James Simpson, tel que requis pour l'élargissement et prolongement de la rue Anderson.

3. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la propriété d'Alexander Wand, au sud-est par la propriété de James Simpson, au sud-ouest par la propriété de la succession Cunningham, et au nord-est par le résidu de la propriété de John Fratherstone, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

4. Un terrain avec une remise en bois sus-érigée, borné au nord-ouest par la propriété de J. H. Dorwin, au sud-est par la rue Anderson, au nord-est partie par la propriété de James Simpson, partie par la propriété de John Fratherstone et partie par la propriété d'Alexander Wand, et au sud-ouest par le résidu de la propriété de la succession Cunningham, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

5. Un terrain avec partie d'une remise en bois sus-érigée, borné au nord-ouest par la propriété de Robert Weir, au sud-est par la propriété de John Fratherstone, au sud-ouest partie par la propriété de la succession Cunningham et partie par la propriété de J. H. Dorwin, et au nord-est par le résidu de la propriété d'Alexander Wand, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

6o. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la propriété de Robert Weir, au sud-est par la propriété de la succession Cunningham, au nord-est partie par la propriété d'Alexander Wand, et au sud-ouest par le résidu de la propriété de J. H. Dorwin, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

7. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la propriété de James Laurie, au sud-est partie par la propriété d'Alexander Wand et partie par la propriété de J. H. Dorwin, et au nord-est et au sud-ouest par le résidu de la propriété de Robert Weir, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

8. Un terrain avec bâtisses sus-érigées, borné au nord-ouest par la rue Dorchester, au sud-est par la propriété de Robert Weir, et au nord-est et au sud-ouest par le résidu de la propriété de James Laurie, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

HENRY STUART,
ROUER ROY,
Avocats de la Corporation de Montréal.

Montréal, 23 janvier 1866 bf—4

(A être publié dans la *Minerve* et le *Pays* les 23 et 25 janvier courant.)

VENTES A L'ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

MARCHANDISES ENDOMMAGEES.

LES soussignés vendront aux magasins de MM. ROBERTSON et CIE., 278 rue St. Paul, (aujourd'hui), JEUDI, le 25 du courant, pour le compte des soussignés et autres intéressés:—

A. R. & Co.
M § 2511—Une BALLE de toile à matelas Endommagée durant la traversée du Steamer "Belgian."

Vente à DEUX heures.

BENNING ET BARSALOU,
Encanteurs.
25 janvier. 5

Dans l'affaire de Thomas Redmond,

INSOLVABLE.

IL sera vendu par encan public, par ordre de T. S. Brown, Syndic Officiel, la fonderie qui se trouve dans les chantiers de construction de navires de M. Cantin et à la fonderie de M. Redmond, JEUDI, le premier jour de FEVRIER prochain, les effets mobiliers appartenant à la succession de Thomas Redmond consistant en

Charbons, Sable, Fer en saumons, Plaques à bouilloires, Moules, Patrons, 2 Engins à vapeur de la force de 12 chevaux,

Tous les outils et le matériel nécessaires pour une fonderie et un atelier à polir.

On peut se procurer des catalogues des Encanteurs.

CONDITIONS LIBERALES.

La vente commencera à DIX heures,

BENNING ET BARSALOU,
Encanteurs.
25 janvier jd—5

LIVRES

Histoire du Gouvernement Parlementaire en France. — 1814-1848 précédé d'une introduction par M. Duvergier de Hauranne 3 forts volumes grands in-12, broché.... 5.00

Cours complet d'Economie Politique pratique; ouvrage destiné à mettre sous les yeux des hommes d'Etat, des Capitalistes et des Propriétaires Fonciers, et en général de tous les citoyens, l'Economie des Sociétés, par J.-Baptiste Say, 2 vols. de 670 pages chaque in-8 broché......... 5.00

Système Pénitentiaire complet; ses applications pratiques à l'homme déchu dans l'intérêt de la Sécurité publique et de la moralisation des condamnés, par A. Lepelletier de la Sarthe 1 vol. de 864 pages in-8 broché.... 2.25

Examen du Système Commerciale connu sous le nom de Système Protecteur, par M. Michel Chevalier, de 424 pages in-8 broché.... 1.75

Des délits et des peines, par Beccaria, Nouvelle Edition précédé d'une introduction et ascompagnée d'un commentaire par M. Faustin Hélie 1 vol. in-12 broché..... 75c

Du Crédit et des Banques par Coquelin 2e Edition, revue, annotée et précédée d'une Introduction par M. Courcelle-Seneuil 1 vol. broché.... 80c

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations par Adam Smith traduction de Germain Garnier 3 vols. in-12 broché.... 2.50

Cours de Comptabilité Industrille et Commerciale par M. Bepmale, une brochure.. 63c

Nouveau Système de Comptabilité Agricole par F. M. F. Ossaye, une brochure...... 13c

Méthode Simplifiée de la Tenue des livres, ou la partie double mise à la portée de tout le monde par M. F. Queyras, 4e Edition.... 38c

Tables de Logarithmes à cinq décimales d'après J. de Lalande, par J. Dupuis, Edition Stéréotype 1 vol,. in-18 rel.... 67c

Petit Traité de comptabilité Agricole en partie simple, par Edmond de Granges de Rancy, une brochure.... 45c

Etudes sur le Régime des Manufactures, par Louis Reybaud, 1 vol. in-12 broché..... 1.75

En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14.
21 décembre 1865. 2

Huile de Charbon, Kerosene et Benzine

A vendre par les soussignés,
EN GROS ET EN DETAIL.

Transporté sans charge extra par toute la ville

MACTAVISH BROTHERS.
51, Rue St. Jean]
Montréal, 5 janv. 1866. am—144

LES VEILLEES
DU
PÈRE BONSENS

ONT pour but d'offrir au peuple sous une forme naïve et modeste, intelligible pour toutes les classes, exempte d'acerbes ou offensantes personnalités, des passions ou des préjugés des partis, une revue de tout ce qui peut l'instruire sur ses devoirs, ses droits ou ses intérêts dans la politique, dans l'histoire ancienne ou contemporaine, dans l'application des sciences aux arts agricoles ou manufacturiers.

Plusieurs livraisons, déjà publiées, peuvent donner une idée du plan général de l'ouvrage qui recevra ses développements graduels si l'encouragement public témoigne qu'une œuvre aussi peu prétentieuse peut trouver sa place parmi les publications périodiques déjà établies.

Un volume se composera de 50 livraisons formant 400 pages grand octavo à deux colonnes et reflétera la chronique des faits détachés des opinions sur les événements qui se seront passés durant sa publication, qu'on ne trouverait peut-être pas dans les grands journaux qui se mêlent activement à la lutte des partis.

Les personnes qui approuvent l'idée sont priées de vouloir bien faire autour d'elles des efforts pour lui trouver des amis. Chaque livraison se vend 3 sous. On peut s'abonner en faisant parvenir au soussigné une somme quelconque en estampilles ou en argent. Les personnes de la campagne qui voudraient se charger de l'agence pourront adresser leur demandes par lettre au soussigné ou s'adresser personnellement à Euclide de Roy, écuier, avocat, 182 rue Notre-Dame, Montréal et au bureau du *Pays*.

Les Veillés sont aussi en vente chez les principaux libraires.

L'éditeur-propriétaire,
N. AUBIN.

Belœil, comté de Verchères, ou Montréal 34 rue St Gabriel.
Montréal, 2 janvier. cf—143

AVIS.

Chambre des Notaires de Montréal.

LA prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de Montréal, aura lieu le QUINZE de FEVRIER prochain, à ONZE heures A. M.

Par ordre,
H. LAPPARE, Sec.
C. N. M.
16 janv. afps—am—1

ASSURANCES.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE ROYALE

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

CAPITAL - - - - - - - - - - Deux Millions Sterling.

DEPARTEMENT DU FEU.

PROBABLEMENT LA PLUS GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE ENTIER.

REVENU ANNUEL - - - - £500,000

FONDS EN MAINS POUR RENCONTRER LES PERTES, PLUS DE £800,000

Avantages pour les assurés contre le feu.

LA COMPAGNIE EST EN MOYEN D'ATTIRER L'ATTENTION DU PUBLIC SUR LES AVANTAGES OFFERTS PAR CETTE BRANCHE.

1. Sûreté incontestable.
2. Revenu d'une importance sans exemple.
3. Propriété de toute description assurée à des taux modérés.
4. Promptitude et libéralité dans le règlement.

DEPARTEMENT DE LA VIE.

FORTS BONUS SUR LA VIE

DÉCLARÉS EN 1855 ET 1860.

DEUX par cent par ANNEE sur la SOMME ASSUREE,

ÉTANT

LE PLUS FORT BONUS

QUI AIT ÉTÉ

CONTINUELLEMENT DÉCLARÉ PAR AUCUN AUTRE BUREAU.

BONS AUX ASSURES SUR LA VIE.

LES DIRECTEURS ATTIRENT L'ATTENTION SURQUELQUES-UNS DES AVANTAGES OFFERTS PAR "LA ROYAL."

1. La garantie d'un ample capital et exemption de l'assuré quant à la responsabilité de la société.
2. Prémiums modérés.
3. Peu de charge d'administration.
4. Prompt règlement des réclamations.
5. Jours de grâce accordés avec l'interprétation la plus libérale.
6. Forte participation dans les profits par l'Assuré, allant aux DEUX TIERS de leur montant de tous les cinq ans, aux polices qui auront alors deux ans d'existence.

H. L. ROUTH, Agent.
Montréal.
J. L. BRAULT,
Agent pour le département français.

Janvier 1866. aa—145.

Ligne de Chemin de Fer du Vermont Central et de la Riviere Connecticut.

ARRANGEMENT D'HIVER.

LA SEULE ROUTE DIRECTE ET SURE

ENTRE

MONTRÉAL ET BOSTON, NEW-YORK ET TOUTES LES PLACES INTERMEDIAIRES

DEUX CONVOIS D'EXPRESS PAR JOUR.

Express du Matin, 8.30 A. M. pour Boston, Lowell, Lawrence, Nashua, Manchester, et toutes les places intermédiaires, arrivant à Boston dans le même après-midi, aussi à Burlington, Troy et Albany.

EXPRESS DE L'APRÈS-MIDI : 3.15 P. M. pour New-York, Boston, Worcester, Brattleboro, Northampton, Springfield, Hartford, New-Haven, arrivant à Boston à 8.30 A. M. et à New-York à 12.30 P. M.

Sur cette route il y a des chars à lits qui font le parcours depuis St Albans jusqu'à Boston et Springfield.

Les passagers pour New-York par cette route, ont un temps plus que suffisant pour prendre le déjeuner au fameux Hôtel "Massasoit," à Springfield, et arrivent malgré ce délai, à New-York aussi tôt que par aucune route.

Tous les bagages par cette ligne sont examinés par les Douaniers des Etats, et on y met des tickets qui les font passer partout sans que les passagers aient plus de trouble avec.

Pour les billets et plus amples informations, qu'on veuille bien s'adresser au Bureau de la Compagnie, No. 15 Place d'Armes.

PICARD ET CARDINAL
Agents à Montréal.

W. B. BRIMSMADE, Surit. C. C. F. Conn.
L. MILLIS, Agent Général.

Montréal, 5 janvier. cm—144

AVIS.

DUFRESNE & McGARITY

EXPOSENT EN VENTE

Dindons Sauvages (gros)
Faisants d'Angleterre
Canards (Canvas Back)
Cailles Fraiches
Perdrix du Canada à 50c le couple
Célèbres Jambons Cincinnati de Davis
Langues Salées do
Langues de Bœuf (fumées)
Raisins de Malaga et Elmeira
Raisins par lit de West End de Londres
Amendes du Jourdain et en Ecailles
Avalines d'Angleterre
Noix nouvelles et Noisettes du Brésil

—AUSSI :—

Fruits cristallisés en boîtes et en bouteilles de goût
Dessert do do do
Tarte do do do
Fromage raffiné (le seul dépôt)
Fromage Anglais Stilton
Fromage Queen's Arms (vieux et beau)

—ET—

REÇOIVENT TOUS LES JOURS DES

FINNAN HADDIES frais fumés.

DUFRESNE ET McGARITY,
228, Rue Notre-Dame.

11 janvier. 113

AGENCE.

AVIS.

LES personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pourront le faire en s'adressant, tous les jours, entre MIDI et DEUX heures, à T. E. ROY, Agent-Général, No. 8, Rue St. Joachim, Haute-Ville, Québec.

L'Economiste Français,
L'Illustration de Paris,
Le Conseiller des Dames et Demoiselles,
Le Courrier des Etats-Unis,
La Semaine Littéraire,
Le Pays,
L'Ordre,
L'Union Nationale,
La Revue Agricole,
Le Journal de l'Instruction Publique, relié en volume élégant, etc.,
Le Feuilleton,
Le Courrier de St. Hyacinthe,
La Gazette de Sorel,
Le Défricheur,
Le Foyer Canadien,

— AUSSI : —

Un grand nombre d'autres Publications Parisiennes illustrées, etc,

T. E. ROY profite de cette occasion pour remercier le public de l'encouragement qu'il en a reçu, et le prévient qu'il continuera à se charger de toutes sortes d'Agences et de Collections, le faisant avec toute la diligence possible.

5 janvier 1866. 144

La Compagnie d'Assurance

ET DE

PLACEMENT DES CITOYENS

BUREAU : — BATISSE DE L'UNION

Rue St.-François-Xavier,

MONTRÉAL.

2 janvier 1866. aa—143

COMPAGNIE

D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL.

DIRECTEURS :

BENJ. COMTE, Ecr., PRÉSIDENT,
HUBERT PARÉ, Ecr., LOUIS COMTE., Ecr.,
ANDRÉ LAPIERRE, Ecr.,
ALEX. DUBORD, Ecr., MIC. LEFEBVRE, Ecr
J. F. DURAND, Ecr.,
L. A. H. LATOUR, Ecr. J. LARAMMÉE, Ecr.

LA plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, Rue St. Sacrement.

ANT. COMTE,
Secrétaire.

14 nov. 1865. an—43

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"UNION COMMERCIALE,"

Contre le Feu et sur la Vie.

LES soussignés ont nommé

MM. G. O. DeLORME.
ANTOINE TELLIER

leurs Agents assistants pour prendre des ASSURANCES à la Compagnie ci-dessus, dans la Cité de Montréal et ses environs.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada.

Montréal, 10 janv. 1865. 146

EN référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des Assurances à l'*Union Commerciale*, contre le feu et sur la vie. Cette Compagnie, avec un capital de $12,500,000 et l'immense patronage dont elle jouit, offre les plus sûres garanties aux personnes qui désirent s'assurer.

L'activité et la ponctualité que nous apporterons dans l'exercice des fonctions que les agents généraux ont bien voulu nous confier, nous mériteront, il faut l'espérer, une part légitime de patronage.

La classe commerciale des campagnes comme celle de la Cité trouvera de son avantage de s'assurer à l'Union Commerciale, et nous serons toujours prêts à répondre à toutes les demandes dans le plus court délai. Toute communication pourrait nous être adressée au Bureau de Poste, Boîte 533.

G. O. DeLORME,
ANT. TELLIER.

Montréal, 11 fév. 1865. 12

LA 5me et 6me LECTURE

SUR

LA GUERRE AMERICAINE

PAR

L'Hon. L. A. DESSAULLES

MAINTENANT EN VENTE

Chez les Principaux Libraires

ET AU

BUREAU DU "PAYS."

Prix : 5 Cents par Livraison.

On peut se procurer aussi à ces différentes places les 4 premières Lectures.

26 sept. 104

FAILLITES, ACTE DE 1864.

ACTE des FAILLITES, de 1864.

(Dans l'affaire de)

THOMAS DAVIDSON, de Montréal.

Insolvable.

L'INSOLVABLE m'ayant déposé un acte de composition et de décharge, je donne avis par les présentes que s'il n'y a aucune opposition de filée dans les six jours juridiques qui suivront la dernière insertion du présent avis, j'agirai alors suivant les termes du dit acte et serai prêt alors à délivrer aux différents créanciers les notes de composition.

PHILIP S. ROSS,
Syndic.

Montréal, 17 janvier 1866 ff—2

Acte des Insolvables de 1864.

DANS L'AFFAIRE

D'ALEXANDRE QUINTIN DIT DUBOIS alias ALEX. DUBOIS, alias A. L. DUBOIS, tant individuellement que comme associé de Dubois et Fils, de Acton Vale, C. E., Insolvable.

LES créanciers de L'Insolvable sont notifiés qu'ils fait à moi syndic soussigné, une cession de ses biens et effets, sous l'acte ci-dessus, et ils sont requis de me fournir, dans deux mois de cette date, leurs réclamations, en spécifiant la garantie qu'ils ont, si toute fois il y en a, et de quelle valeur elle est; s'il y en a pas, de constater le fait, le tout devant être attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de leurs réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 5 janvier 1866 ff—144

Acte concernant la Faillite 1864

BENJAMIN LYMAN, HENRY LYMAN et WILLIAM H. CLARE, tous trois de la Cité et District de Montréal, marchands, associés, faisant affaires comme tels, au dit lieu de Montréal, sous la raison sociale de Lyman, Clare et Cie.,

Demandeurs.

vs.

Dame ELEONORE BOUSQUET, de la paroisse de St. Marc, dans le District de Montréal, marchande publique, femme de François Xavier Loiselle, du même lieu, commerçant, et de lui dûment séparée de biens, et dûment autorisée par son dit mari, et faisant affaires en la dite paroisse de St. Marc, sous le nom de F. B. Loiselle, et le dit François Xavier Loiselle pour autoriser sa dite épouse autant que besoin est,

Défenderesse.

Un Bref de Saisie a été émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER,
Shérif..

Montréal, 28 déc. 1865. ff—143

HOTELS et RESTAURANTS.

HOTEL ST. LOUIS,

No. 64, Rue St. Gabriel, No. 64

MONTREAL.

M. **MAGLOIRE LONGPRE** a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son hôtel de la rue Notre-Dame à la rue St. Gabriel, No. 64 dans la magnifique bâtisse occupée dernièrement par le Commissariat.

Ce nouvel HOTEL a déjà la réputation d'être l'un des premiers Restaurants de Montréal au double point de vue de sa bonne tenue et du comfort que l'on y trouve. Un grand nombre de chambres à coucher des mieux montées sont toujours prêtes à recevoir les voyageurs.

20 mai 1865. aa—52

HOTEL DE L'EUROPE

21, *East Houston street.*

au coin de Cosby street, New-York.

table d'hote et chambres meublées

Mmes F. PRATS & H. CHOL.

PROPRIETAIRES

Successeurs de M. Napoléon Bunel.

1er juillet. fm—74

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

SERA vendue en l'étude des notaires publics soussignés, No. 32, Petite rue St. Jacques, en cette cité, à la criée publique, au plus haut et dernier enchérisseur, LUNDI, le VINGT-NEUF Janvier courant, (mil huit cent soixante-six, à ONZE heures de l'AVANT-MIDI,) la propriété suivante dépendant de la succession de feu ANTOINE DUBORD DIT LATOURELLE, savoir :

Un LOT de TERRE ou EMPLACEMENT situé en la dite cité de Montréal, au quartier St. Louis, borné en front au Nord-Ouest par la rue Lagauchetière, derrière au Sud-Est par Séraphin Turcot, du côté Nord-Est par l'emplacement vendu à Madame Codère et lui appartenant aujourd'hui, et du côté Sud-Ouest par Antoine Viger, de la contenance de quarante-un pieds de largeur dans les lignes du front et de l'arrière, sur quatre-vingt-sept pieds de profondeur, le tout mesure anglaise et plus ou moins ;—avec une vieille maison en pierre à deux côtés ou logements et autres dépendances susérigées ;—avec aussi l'augmentation de terrain faite à ce lot en vertu d'un acte d'accord avec le voisin Viger, en date du quatre juin mil huit cent quarante-neuf, passé devant Mtre. A. Montreuil et son confrère, Notaires, à Montréal ;—avec droit de passage de huit pieds anglais de largeur sur l'emplacement ci-dessus mentionné de Madame Codère, pour communiquer à la rue des Allemands, à être pris le long de la ligne de derrière du dit emplacement de Madame Codère, mais en attendant que la la petite maison de bois qui se trouve sur le dit emplacement de Madame Codère soit déplacé ou cesse d'exister, ce passage pourra être donné et sera pris là où il existe actuellement ; et même après que la dite petite maison de bois aura cessé d'exister, il sera loisible à Madame Codère, ses hoirs et ayant cause, de laisser le dit passage là où il existe actuellement étant entièrement de son choix de donner passage dans l'une ou l'autre place, le tout suivant l'acte de vente qui a été passé en faveur de Madame Codère.

Les conditions de la vente seront lues publiquement et expliquées lors de la vente. On peut la connaitre auparavant en s'adressant aux soussignés.

PAPINEAU, PAPINEAU ET DUMOUCHEL,
Notaires Publics.

Montréal, 10 janvier 1866. csbfjs—146

TROUVE

UN superbe chien Terreneuve noir, âgé de 15 mois. Il suivait deux dames quand il a été perdu il y a quelques semaines. On pourra le ravoir en s'adressant au No. 33, rue St. Laurent:

S'adresser au

Dr. REYNOLDSON.

9 janvier cf—145

NAVIGATION.

GRANDE EXHIBITION DE DUBLIN

1865 1865

COMPAGNIE

DE

VAPEURS OCEANIQUES

DE

MONTRÉAL.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Les passagers sont enrégistrés pour Londonderry

Glasgow et Liverpool.

☞ *Des Billets de Retour peuvent être obtenus à des prix très réduits.* ☜

LA ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe :

Peruvian	2,600 ton.—	Capt. Ballantine
Moravian	2,650 ton.—	" Aiton
Hibernian	2,434 ton.—	" Dutton
Belgian	2,400 ton.—	" Brown
Nova-Scotian	2,300 ton.—	" Wylie
North-American	1,784 ton.—	" Kerr
Damascus	1,600 ton.—	" Watt

Transportant les malles du Canada et des Etats-Unis.

Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, durant la saison, arrêtant à Lock Foyle (Londonderry), pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passager pour l'Irlande et l'Ecosse.

Et leur LIGNE de GLASGOW, composé des steamships suivants :

ST.-GEORGE	1,468 Tons...	Capt. Smith
ST.-DAVID	1,650 " ...	" Aird
ST.-ANDREW	1,432 " ...	" Scott
ST.-PATRICK	1,207 " ...	" Trocks

(Voyageant entre la Clyde, Québec et Montréal, touchant à Kingstown (Dublin) et à des intervalles réguliers durant la saison navigable sur le St. Laurent.)

PRIX DU PASSAGE de Quebec à Londonderry ou Liverpool :

CABINE..... $66 et $80

(Suivant les accommodements.)

ENTREPONT..... $25

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque Vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. ET A. ALLAN,
Coin des rues Youville et de la Commune,
Montréal.

18 mai 1865. aa—51

PORTRAITS ! PORTRAITS ! !

M. Léveillé, artiste-photographe, No. 136, RUE NOTRE-DAME, peut, comme par le passé, exécuter des portraits de toute grandeur, depuis la Carte de Visite pour Album jusqu'au portrait de dimension naturelle, destiné à être peint à l'huile.

Les anciens portraits peuvent être copiés et rétablis à leur état naturel.

Attention particulière pour les enfants.

Visitez cette magnifique collection de portraits tant à l'huile que photographique, avant d'aller ailleurs, et le fini de l'art avec lequel ils sont pris, vous décidera à y laisser vos commandes.

20 décembre 1865. ff—142

PORCHERON & COMTE,

COURTIERS ET AGENTS,

64, Rue St. François-Xavier,

MONTREAL.

Porcheron et Comte se chargent de toute négociation de change sterling et américain ; Billets américains (Greenbacks) trente sous, etc., etc., achetés, vendus et échangés à commisssion.

Billets Negocies.

Ils se chargent aussi de vendre et acheter des PARTS DE BANQUE, etc., etc.,

A. D. PORCHERON,
D. COMTE.

18 mai 1865. aa—51

REMERCIMENTS.

M. JOHN J. REEVES

Marchand-Tailleur,

No. 340, RUE NOTRE-DAME

TOUT en remerciant ses amis et sa nombreuse clientèle de l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour, prend la liberté de les informer qu'il s'est assuré les services d'un des meilleurs tailleurs

M. AMEDEE LARUE,

dont le nom seul suffit pour garantir les ouvrages qui sortiront de ses ateliers.

L'assortiment de M. REEVES ne peut être surpassé par aucun autre établissement.

Les commandes seront remplies avec ponctualité.

Rappelez-vous du No 340, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le bureau du *Herald*, 3ième porte de la Rue St. François-Xavier.

2 déc. 1865. aa—132

MEDECINES.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL

(en bouteilles d'une pinte.)

Le grand Purificateur du sang !

Particulièrement recommandé durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs secrétions dans la peau durant les mois d'hiver. Ce puissant détersif nettoie toutes les parties du système et devrait être pris tous les jours comme boisson diurétique pour tous ceux qui sont malades ou qui veulent éloigner les maladies. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes :

Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisses, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille de Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang et particulièrement les

Pillules Végétales et Sucrées

DE

BRISTOL.

Le Grand Remède à toutes les maladies du

Foie, de l'Estomac et des Intestins.

Placé en fiole et pouvant résister à tous les climats.

Ces Pillules sont préparées expressément pour agir simultanément, avec ce Grand Purificateur de Sang, LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas où la cause de la maladie se trouve dans l'impureté du sang. Les malades n'ont pas besoin de désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les maladies qui ont été considérées jusqu'à présent comme incurables disparaissent promptement et infailliblement. Dans les maladies suivantes, ces pillules sont le meilleur remède qui ait jamais existé :

La Dyspepsie, ou Indigestion, maladies du Foie, Constipation, Mal de tête, Hydropisie, etc.

Vendu à Montréal, chez Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, Davidson et Cie., Kenneth Campbell, J. Gardner, J. A. Harte, Picault et Fils, H. R. Gray, J. Goulden et par tous les droguistes.

20 juin 1865. aa—63

AVIS AUX DAMES.

NE CRAIGNEZ PLUS

LES

ABCÈS AUX SEINS.

Un Préservatif et Remède

SUR ET CERTAIN EXISTE.

DEMANDEZ

L'INFAILLIBLE DU Dr. L.....

Pour les Femmes.

Préparé par DuBerger et Cie., Murray Ray, chez tous les Pharmaciens respectables de cette ville.

Montréal 19 septembre 1865. aa—101

Beaume de Marube de Goulden

Pour Toux, Rhumes, Croup, Enrouements, Maux de Gorge, etc. — C'est un remède inappréciable et qui ne falllit jamais.

Préparé seulement par

J. GOULDEN,
Pharmacien,
Près du Marché, Rue St. Laurent.

Huile de Foie de Morue, pure et fraiche,

A vendre par

J. GOULDEN,
Pharmacien,
Près du Marché, Rue St.-Laurent.

Bouteilles de Nourrices pour Enfants,

Complètes, 1s 3d chaque.
MAMELLES, de toutes sortes pour ces bouteiles,
TUBES EN CAOUTCHOUC do do
MAMELONS en Vitre, en Caoutchouc, Bois, etc.
SERINGUES—de Richardson, de Lewis et autres
Facteurs, en Vitre, Caoutchouc, Métal, etc.
A vendre par

J. GOULDEN

Chimiste et droguiste,
Près du Marché,
Rue St. Laurent

21 oct. 115.

AVIS.

M. A. Perrault a l'honneur de prévenir le public en général pour une seconde fois qu'il ne pratique plus la médecine sur aucun branche, et défends à qui que ce soit de venir le consulter à l'avenir.

A. PERRAULT.

29 déc. jno—142

AVIS.

M. A. Perrault, désirant régler toutes ses affaires, donne avis à ceux qui ont des réclamations contre lui, de présenter leurs comptes au plus vite d'ici au PREMIER FEVRIER, à son Bureau, No. 13, Rue Perrault ou chez MM. Fabre et Gravel, Rue St. Vincent.

27 déc. jno—141

MEDECINES

Préparations Véritables

DE

HELMBOLD

Composition fortement concentrée

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU,

REMÈDE SPÉCIFIQUE ET INFAILLIBLE

Pour les Maladies de la Vessie, des Rognons, Gravelle et l'Hydropisie.

Ce médicament fortifie les organes de la digestion et entretient les vaisseaux absorbants à l'état de santé. Il dissout les sédiments de dépositions calcaires, et fait disparaître toute douleur et inflammation quelconque, Il est également bon pour les hommes, femmes et enfants.

H

EXTRAIT DE BUCHU

DE HELMBOLD

Pour les faiblesses provenant d'excès, de dissipations habituelles, indiscrétion prématurée, et qui sont reconnues par les symptômes suivants :

Paresse	Impuissance
Perte de mémoire	Mains brûlantes
Faiblesse nerveuse	Difficultés à respirer
Faiblesse de la vue	Insomnies
Lassitude générale	Douleurs aux reins
Eruptions sur le visage	Rougeur de la peau
Pâleur	Sécheresse de la peau

A ces symptômes, s'ils ne sont pas combattus avec cette Médecine appropriée aux maladies qu'ils indiquent, peuvent suivre

LA FAIBLESSE, L'ÉPILEPSIE, ETC.,

qui peuvent, chacune, conduire au tombeau. Qui peut dire que ces maladies ne sont pas souvent suivies de ces affections cruelles telles que

LA FOLIE ET LA CONSOMPTION.

Beaucoup de gens connaissent la cause de leurs souffrances ; mais personne ne l'avoue. Les régistes des Asiles d'Aliénés, et les tristes décès par suite de consomption prouvent amplement la vérité de cette assertion.

La constitution, une fois affectée d'une faiblesse organique, requiert l'assistance d'une médecine propre à fortifier et à donner de la vigueur au système, ce que fait invariablement l'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD. L'essai peut convaincre les plus incrédules.

E

Dans plusieurs maladies auxquelles est sujet le sexe féminin, l'EXTRAIT DE BUCHU surpasse tout autre remède, et pour toutes les indispositions ordinaires aux femmes, sur le déclin de l'âge, ou à l'occasion d'un changement d'état

☞ RÉFÉREZ AUX SYMPTOMES CI-DESSUS.

☞ *Aucune famille ne devrait se passer de ce Remède.* ☜

L

Ne vous servez plus de baume, de mercure ni de médecines répugnantes pour des maladies désagréables et dangereuses.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

ET

LE LAVAGE DE ROSE PERFECTIONNÉ

guérit les maladies secrètes dans toutes leurs phases, à peu de frais, sans changement de régime et sans aucune incommodité.

M

SERVEZ-VOUS

DE

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Pour toutes les maladies et les affections des organes urinaires, le remède est effectif, quelle que soit la cause de la maladie et le point où elle soit arrivée.

QUE CE SOIT POUR FEMME OU HOMME.

Les maladies de ces organes demandent l'aide d'un dépuratif.

L'EXTRAIT DE BUCHU DE HELMBOLD

Est le meilleur dépuratif connu.

Il a toujours l'effet désiré dans chaque affection pour laquelle il est recommandé.

B

SANG! SANG! SANG!

Extrait Fluide de Salsepareille compose

FORTEMENT CONCENTRÉ

DE HELMBOLD

Pour purifier le sang, guérir toutes les maladies chroniques et constitutionnelles provenant de l'impureté du sang ; il est le seul remède pour la guérison du Scrofule, de la Taigne, du Rhume, des douleurs dans la moële des os, des Ulcères à la Gorge et sur les Jambes, des Pustules et Boutons sur le visage, Dartre, Erysipèle et toutes les éruptions sur la peau,

ET EMBELLIT LE TEINT.

BEAUCOUP

de ces maladies qui affligent l'humanité proviennent de la corruption du sang. Parmi toutes les découvertes qui ont été faites pour le purifier, il n'y en a pas pour égaler en efficacité l'EXTRAIT FLUIDE DE SALSEPAREILLE ET COMPOSÉ DE HELMBOLD. Il nettoie et renouvelle le sang, infuse la vigueur de la santé dans tout le système, et chasse les humeurs qui causent les maladies. Il stimule les fonctions organiques et fait disparaître radicalement toutes les affections qui proviennent du sang. Un pareil remède a longtemps été désiré vainement ; mais aujourd'hui le public peut pour la première fois se flatter de le posséder, et compter sur son efficacité. L'espace nous manque ici pour montrer les certificats qui démontrent son excellence ; mais l'essai d'une simple bouteille démontrera aux malades que ses vertus dépassent tout ce qu'ils ont essayé jusqu'à présent.

Deux cuillers à table de l'Extrait de Salsepareille, ajoutées à une chopine d'eau équivalent *la potion de diète de Lisbonne*, et une bouteille vaut sûrement un gallon de Sirop de Salsepareille, ou la décoction ordinairement faite.

O

LE LAVAGE DE ROSE

DE HELMBOLD

Est excellent pour les maladies provenant de dissipation habituelle. On peut s'en servir, conjointement avec les Extraits de Buchu et la Salsepareille, dans toutes les maladies où il est recommandé. Des certificats du caractère le plus respectable accompagnent toujours le remède. Des directions sont aussi données pour en faire usage, ainsi que les noms de milliers de témoins, et au-dessus de 30,000 certificats, non sollicités. Plusieurs d'entre eux viennent de source de la plus haute respectabilité, parmi les médecins, les hommes du Clergé, les hommes d'Etat, etc. Le propriétaire n'a pas encore voulu leur donner publicité dans les journaux. Il agit ainsi, parce que ses préparations sont déjà considérées comme préparations modèles, qu'elles n'ont pas besoin de certificats pour les rendre recommandables.

La science de la médecine, comme une colonne dorique, doit se présenter sous une forme simple, pure, majestueuse, et avoir pour piédestal les faits, pour fût l'induction et pour chapiteau la vérité seule.

L

Mon Extrait de Salsepareille est un purificateur de sang ; mon Extrait de Buchu est un diurétique et agira comme tel dans tous les cas.

Tous deux sont préparés d'après des principes purement scientifique—*in vacuo*, et sont les remèdes les plus actifs qui peuvent être faits. Une épreuve immédiate et conclusive pourra les faire comparer avec ce que nous voyons dans les ouvrages suivants :

"Le Dispensaire des Etats-Unis, les ouvrages importants du professeur Dewees sur la pratique de la médecine ; les remarques du célèbre docteur Physick, de Philadelphie. Voyez également les remarques du docteur Ephrim McDowell, médecin renommé et membre du collége royal des chirurgiens, Irlande, publiée dans les Transactions du "King and Queen Journal," voyez la "Medico-Chirurgical Review," publiée par Benjamin Traquers, membre du collége royal des chirurgiens. Voyez enfin la plupart des derniers ouvrages importants sur la médecine en général.

D

VENDU PAR TOUS LES DROGUISTES.

Adressez les lettres pour informations et confidentielles à

H. T. HELMBOLD,
Chimiste.

PRINCIPAL DÉPOT

Helmbold's Drug and Chemical Warehouse,

No. 594, BROADWAY, N.-Y.,

ou à

Helmbold's Medical Depot,

No. 104, SOUTH TENTH ST., PHILA

DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.

Demandez toujours les Préparations de Helmbold !

N'en usez pas d'autres !

Montréal, 10 mars 1865. H—AA—23

MEDECINES.

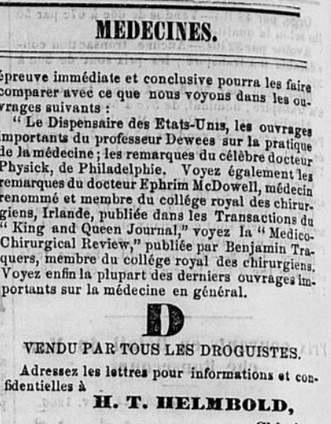

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS

QUI SOIT ENCORE CONNU.

ESSAYEZ-LES et SOYEZ CONVAINCU.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre Préparation.

Ces PASTILLES sont purement vegetales,

Elles sont agréables au goût,

Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente, en Gros et en Détail, chez

DEVINS & BOLTON

CHIMISTES,

Près le Palais de Justice

MONTREAL.

☞ En vente aussi chez H. R. Gray, R. Birks, J. H. Forman, R. S. Latham, Dr. J. H. Richelieu, Dr. Raymond et J. Goulden, Pharmaciens.

N. B.—On fournit les adresses en Gros, à raison d'un escompte libéral.

9 mai 1865. aa—47

AUX

Marchands de la Campagne.

A VENDRE

A DES

PRIX MODERES

—SAVOIR :—

500	Boites Gommes pour teindre en noir,	
10	Quarts Poudre Vinez,	
35	Grosses Teintures de Judson,	
2000	Lbs. Camphre en Gomme,	
15	Barils Cream de Tart,	
10	Sacs Gomme Arabique,	
10	Balles Houblon,	
400	Douzaines Huile de Castor,	
65	Grosses " de Palma Christi,	
48	" " de Rose,	
20	" Gargling Oil,	
225	Douzaines Poudre de condition,	
250	Grosses Pastilles-à-Vers de DEVINS,	
78	" Essence de Peppermint,	
47	" " de Canelle,	
50	" " d'Epinette,	
20	" " de Musk,	
20	" Eau de Lavande,	
15	" " de Cologne,	
180	" Poudre Allemande.	

DEVINS et BOLTON,

PHARMACIENS,

Près le Palais de Justice, Montréal.

29 nov. 1865. 148

3 août 1865. aa—81

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL "LE PAYS."

9, Rue Ste. Thérèse, 9,

MONTRÉAL.

CET établissement d'imprimerie est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'acquisition qu'il vient de faire à des frais considérables de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'encre des premières maisons de France et des Etats-Unis, lui permet d'exécuter les ouvrages les plus délicats avec toute la netteté et toute la promptitude désirables à des PRIX TRES REDUITS.